



RAPPORT ANNUEL 2026



IMPRESSION . DECORATION
ECRANS LED . PANNEAUX D'AFFICHAGE . MOBILIER URBAIN



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	4
I- Activité - Résultats	5
II- Gouvernement d'entreprise	14
III- Informations politique RSE	22
IV- Gestion des risques	28
V- Informations complémentaires	33
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026	
I- Ordre du jour	37
II- Résolutions proposées - Exposé des motifs	38
III- Projet des résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	40
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	44
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	45
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	46
COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2026	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	77
COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2026	81
INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	102
COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS COURANTES	106
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	107

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Florence THEROND Directeur Administratif et Financier Groupe
Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société www.prismaflex.com

Photos pages de couverture :

Première : Impression grand format – Madrid – Célébration des vainqueurs de la Coupe du Monde de football 2026

Dernière : Ecran Murano 2m2 à EZE (06)



Après une très bonne année pour notre activité « Hardware », l'année qui vient de se terminer a dû faire face à un contexte économique moins favorable. Néanmoins, nous avons continué à développer nos gammes de produits et à être

très actifs auprès de nos clients en France à l'export et de beaux dossiers sont entrés en fin d'année, annonçant un futur exercice prometteur.

Le lancement du panneau très haute résolution P1 virtuel est très prometteur. Nous lançons également une gamme de journaux électroniques d'information compatibles avec les centres urbains historiques. Enfin, nous avons lancé cette année notre nouvelle gamme TENSEA de caissons pour le point de vente avec un service sur-mesure et des délais courts.

Pierre-Henri BASSOULS

PDG du Groupe Prismaflex International et Co-Fondateur



Dans un environnement économique qui demeure exigeant, Prismaflex poursuit avec détermination sa stratégie de développement et de diversification. La reprise de Koziel.fr au cours de l'exercice constitue une étape structurante dans le renforcement de notre présence sur le marché de la décoration intérieure et dans l'élargissement de notre portefeuille d'offres.

Le développement des activités de web-to-print demeure par ailleurs un axe stratégique majeur, soutenu par l'évolution des usages, la digitalisation des processus de commande et la recherche accrue de réactivité de la part des clients.

Sur le marché de la communication visuelle grand format, Prismaflex accompagne ses clients dans la création de valeur en proposant des solutions toujours plus innovantes et

différenciantes. Cette dynamique se traduit notamment par le déploiement de la gamme TENSEA ainsi que par le développement de nouvelles applications à forte valeur ajoutée, à l'image du système d'habillage d'échafaudages conçu au Canada.

Enfin, la responsabilité sociétale et environnementale demeure au cœur de notre modèle de développement. Elle guide nos choix d'investissement, nos démarches d'innovation et l'évolution de nos offres, avec l'ambition de concilier performance durable, création de valeur et engagement responsable.

Jean-Philippe DELMOTTE

Directeur Général Délégué de Prismaflex International et Co-Fondateur



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.720.980 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent.
Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne en application du règlement (CE) n° 1606/2002;
- Vous inviter à décider l'affectation du résultat puis à statuer, également aux conditions de quorum et de majorité à caractère ordinaire, sur le renouvellement d'un mandat d'administrateur et sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat ;
- Puis vous serez invités à vous prononcer, aux conditions de quorum et de majorité à caractère extraordinaire, sur le renouvellement de l'autorisation et des pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions, et ce suivant le détail que nous vous présenterons ci-après.

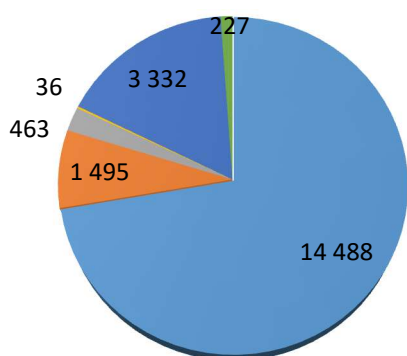
I - ACTIVITE – RESULTATS

I.1 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 – Comptes sociaux

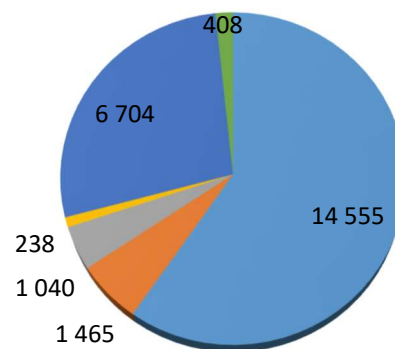
L'activité Print hors groupe de la société, a vu ses ventes baisser de 4,7 %, en raison de la forte baisse des ventes des activités décoration (-55%, avec l'arrêt des ventes au client historique à la fin de l'exercice précédent) et négoce (-85%, avec la perte d'un dossier à l'export). Les ventes sur le secteur traditionnel de la communication sont quant à elles stables, confirmant leur résilience.

Les ventes Hardware sont en forte baisse après la croissance spectaculaire au cours de l'exercice précédent des ventes de caissons pour l'aménagement de magasins.

Répartition par lignes de produits des ventes hors groupe (en milliers d'euros)



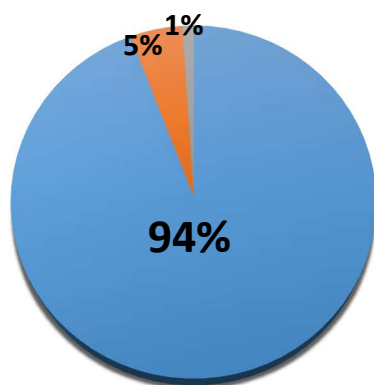
31 mars 2026



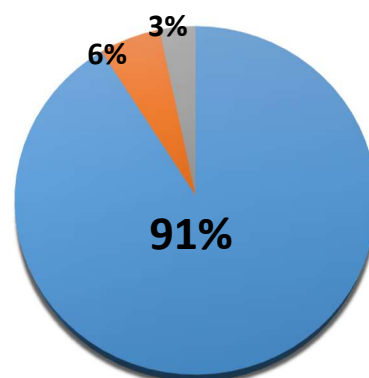
31 mars 2025

La répartition des ventes externes (hors groupe) réalisées par la société montre une progression de la part des ventes réalisées en France. Cela s'explique par la baisse des ventes du segment décoration dont les ventes au principal donneur d'ordre s'étaient étalées dans le monde entier.

Répartition géographique des ventes hors groupe



31 mars 2026



31 mars 2025



*enseigne dibond 6500*200mm*

I.2 - Résultats et faits significatifs de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2026	31/03/2025
Chiffre d'affaires net	21 900	25 349
Autres produits d'exploitation	1 089	1 269
Charges d'exploitation	22 366	26 049
Résultat d'exploitation	622	568
Produits financiers	1 890	1 120
Charges financières	734	960
Résultat financier	1 156	160
Résultat exceptionnel		54
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	4	-21
Résultat net	1 774	802

La baisse des charges d'exploitation s'explique essentiellement par la baisse d'activité et donc la baisse des achats de marchandises et matières premières (-3.369K€) mais également par un moindre recours à l'intérim (-854K€).

Les autres postes évoluent de façon moins significative à part les coûts de main d'œuvre qui augmentent de 549K€ (suite principalement à des recrutements).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 622 K€, contre 568 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9,5%.

Les produits financiers s'élèvent à 1 890 K€ dont :

- 1.368 K€ de dividendes en provenance de filiales ;
- 237K€ d'intérêts sur comptes courants de parties liées ;
- 276 K€ de reprise de provision pour pertes de change.

Les charges financières s'élèvent à 734 K€ dont :

- 195 K€ d'intérêts sur des emprunts ou découverts bancaires et de commissions de financement sur contrat de factoring ;
- 40 K€ d'intérêts sur comptes courants ;
- 251 K€ de dépréciation de comptes courants de filiales ;
- 218 K€ de dotation pour provision pour pertes de change.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est en nette hausse à 1.156 K€ contre 160K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est nul contre 54 K€ au titre de l'exercice précédent suite à la réforme du plan comptable général (PCG), entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

En l'absence de crédit d'impôt-recherche (26 K€ au 31 mars 2025), le résultat net ressort bénéficiaire à 1.774 K€, en hausse de 972K€ par rapport à l'exercice précédent.

I.3 – Principaux agrégats de la société

Comptes sociaux au 31 mars 2026 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice précédent
Immobilisations	4 018	3 537	480	479
Immobilisations financières	34 985	24 404	10 581	10 635
Actif immobilisé	39 002	27 941	11 061	11 114
Actif circulant hors trésorerie	11 279	2 396	8 882	10 245
Disponibilités et autres valeurs mobilières	530		530	454
Total actif	50 811	30 337	20 474	21 813

BILAN PASSIF	Montant	Exercice précédent
Capital social	2 721	2 721
Autres fonds propres	6 506	4 812
Provisions risques et charges	258	380
Dettes et comptes de régularisation	10 989	13 899
Total passif	20 474	21 813

Les agrégats du bilan sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, on peut noter une baisse globale de l'actif circulant, les stocks étant en baisse de 24% tandis que les autres créances (essentiellement les comptes courants avec les filiales) sont en baisse de 18%.

Les capitaux propres s'établissent à 9.227 K€ et sont en hausse de 1.694 K€ suite au bénéfice constaté sur l'exercice de 1.774 K€, intégrant 80K€ de quotes-parts de subventions.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont en baisse de 1.018K€, soit 21%. La société n'a pas souscrit de nouveau prêt bancaire et a consacré une large part de son EBE à son désendettement.



Adhésif ultra clear : déploiement sur 62 magasins en France

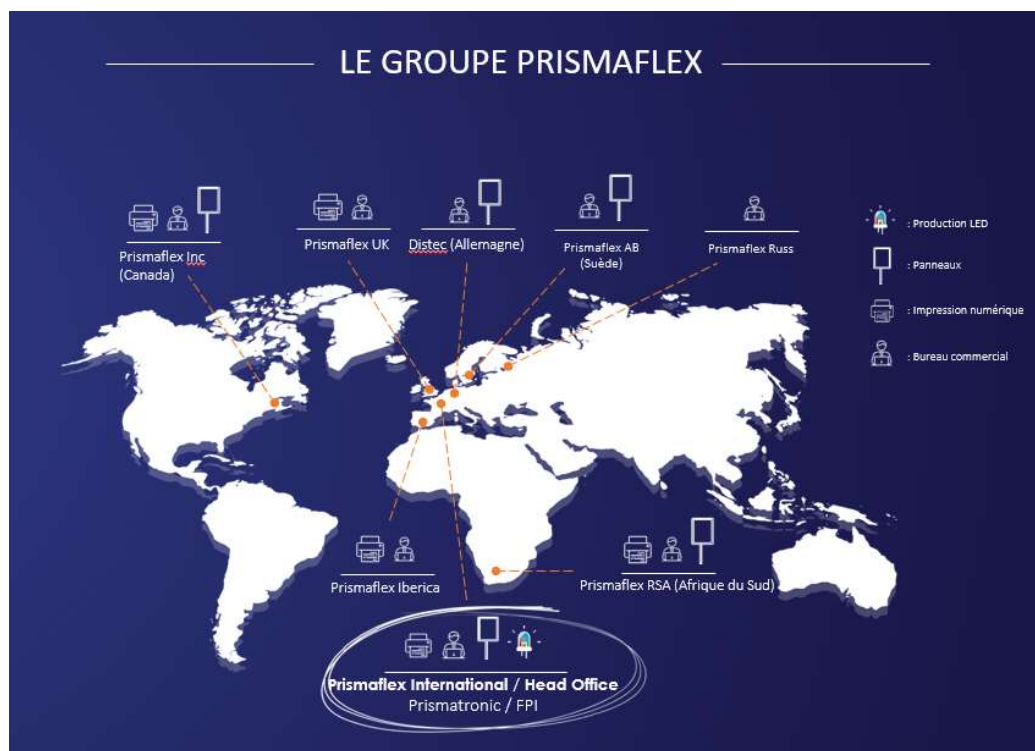
I.4 – Marche des affaires de la société depuis le début de l'exercice en cours et perspectives 2026/2027

L'activité sur le début de l'exercice 2026/27 est plutôt bien orientée en hausse de 2.4% principalement sur l'activité impression. Le segment communication progresse de 3.9%, tandis que les ventes de la décoration ont été multipliées par 2 par rapport au premier trimestre 2025/26, après plusieurs années de baisse. La reprise du site Koziel explique en grande partie cette reprise.

Les ventes de l'activité hardware sont quant à elles stables, toujours tournées sur des solutions d'aménagement de magasins.

Elle a également pris les mesures nécessaires au maintien de sa rentabilité malgré un contexte plus difficile suite au contexte politique au Moyen Orient et face à l'augmentation du prix de certaines matières premières.

IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX



La filiale française PRISMATRONIC a réalisé un chiffre d'affaires de 12 645 K€, dont 10 345 K€ en externe, contre 14 349K€ sur l'année précédente. Cette baisse significative du niveau d'activité, qui a concerné les caissons pour l'aménagement de magasins vendus à sa maison-mère, associée à une augmentation des frais fixes de 2,9%, a eu un impact négatif sur le résultat opérationnel qui est passé de 48K€ à -507K€. Après un résultat financier de -134 K€ intégrant essentiellement des intérêts intra-groupe, et la prise en compte d'un produit de crédit d'impôt recherche de 65K€, le résultat net s'élève à -577 K€.

La filiale française FPI, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 457 K€, contre 3 777 K€ au 31 mars 2025. Elle a cependant pu quasiment maintenir sa marge sur coûts variables grâce à un recours moindre à l'intérim. Le résultat opérationnel n'a ainsi baissé que de 20K€ passant de 450 à 430K€. Après prise en compte du résultat financier de 11K€ et une charge d'IS de 110K€, le résultat net s'élève à 331K€ contre 370 K€ l'exercice précédent.

La filiale suédoise Prismaflex AB a réalisé un chiffre d'affaires de 598 K€, constitué essentiellement de la vente de panneaux statiques et Trivision, contre 977K€ au 31 mars 2025, soit une baisse significative de 39%.

En partie impactées par l'augmentation des droits de douane aux USA, les marges sont en légère baisse de 2,7 points. La baisse des frais fixes de 10% n'a cependant pas permis de maintenir un résultat opérationnel supérieur à 0. Celui-ci s'élève ainsi à -23K€ contre 125 K€ sur l'année précédente.

La société Prismaflex Ibérica, basée à Madrid, a réalisé un chiffre d'affaires de 4 500 K€ contre 4 282 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 5% après une progression de 3% sur l'exercice précédent, montrant le dynamisme commercial de la filiale.

Le résultat opérationnel passe de 421 K€ l'année passée à 406 K€ au 31 mars 2026 suite à l'augmentation des coûts fixes de 6,7% (principalement la masse salariale). Le résultat net, quant à lui, s'élève à 300 K€, contre 310 K€ au 31 mars 2025.

La filiale anglaise Prismaflex UK, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 307 K€, contre 3 738 K€ au 31 mars 2025, en baisse de 12% (9% à devises constantes). Grâce à l'amélioration du taux de marge et une baisse des frais fixes de 6% (principalement les salaires), la perte opérationnelle est quasi stable à -146 K€ (-143 K€ sur l'exercice précédent). La forte baisse du résultat financier (augmentation des intérêts financiers), explique la variation du résultat net qui passe de -199 K€ à -307 K€.

La société Prismaflex Inc., basée à Toronto, présente un chiffre d'affaires de 6 113K€, contre 5 615 K€ au 31 mars 2025, en hausse de 8,9% (+16,7%% à devises constantes). Les deux activités ont des taux de progression similaires : +18,9% à devises constantes pour l'activité Hardware et +16,7% pour l'activité impression. Les taux de marge progressent également (d'environ 3 points). Malgré l'augmentation des frais fixes de 8% (à devises constantes), le résultat d'exploitation est en très nette augmentation sous l'effet de la hausse de l'activité et ressort ainsi à 478K€ contre 110 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à +332 K€, contre +64K€ au 31 mars 2025.

La société Prismaflex RSA, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 439K€, en hausse de 9% par rapport à 3 151 K€ l'an passé (+ 12% à devises constantes). Le taux de marge est cependant en légère baisse dans un marché difficile alors que les frais fixes augmentent sous les effets de l'inflation locale.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de 94 K€ sur l'exercice précédent à 80 K€ au 31 mars 2026. Après prise en compte d'une perte financière de 60K€, le résultat net ressort ainsi positif à 21 K€ contre 13 K€ l'année précédente.

La société DISTEC GmbH : après une année en croissance très nette, le chiffre d'affaires de la filiale allemande a baissé, atteignant 1 089 K€ contre 2 341 K€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'absence de dossier significatif hors Groupe.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en pertes à -229 K€, contre un bénéfice de 106 K€ sur l'exercice précédent, le résultat net passant de 89 K€ à -175 K€.



Impression numérique, Afrique du Sud



Ecran Murano 2m2 à EZE (06)

I.6 – COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPAUX AGREGATS

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent.

<i>En M€</i>	31/03/2026 <i>12 mois</i>	31/03/2025 <i>12 mois</i>	Variation
Chiffre d'affaires	51,24	54,88	-3,64
Résultat opérationnel courant	1,18	1,88	-0,70
Autres produits et charges opérationnels	0,02	0,02	0,00
Résultat opérationnel	1,20	1,89	-0,70
Résultat financier hors change	-0,43	-0,40	-0,03
Pertes et gains de change	-0,01	-0,01	0,01
Impôts	-0,32	-0,26	-0,05
Résultat net	0,45	1,22	-0,77
Résultat net part du Groupe	0,37	1,14	-0,77
Capacité d'autofinancement	2,45	3,65	-1,20
Capitaux propres	10,72	10,34	
Dettes financières nettes	7,09	9,52	
Gearing	0,66	0,92	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL

<i>En M€</i>	31/03/2026	31/03/2025	Variation	%
Activité Print	35,38	35,84	-0,45	-1,3%
Activité Hardware	15,85	19,04	-3,19	-16,7%
Total	51,24	54,88	-3,64	-6,6%
Total à devises constantes	51,72	54,88	-3,15	-5,7%

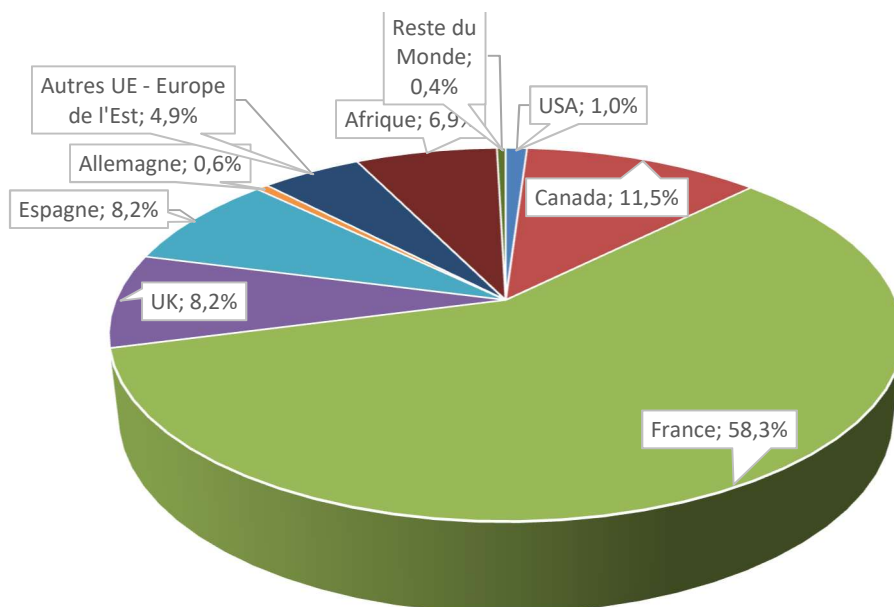
L'effet de conversion provient principalement de l'évolution du dollar canadien, du rand sud-africain et du sterling.

Les ventes du Groupe sur l'exercice sont en baisse de 6,6% (-5,7% à taux de change constants), et atteignent 51,2 M€.

L'activité « Print » affiche un chiffre d'affaires 2025-2026 résilient de 35,4 M€, en très léger repli à change courant (-1,3%) et en légère croissance de +0,2% à taux de change constant. L'activité « Communication » a enregistré une belle croissance au 4ème trimestre permettant au chiffre d'affaires annuel d'afficher une hausse de +0,5% (+2,0% à change constant) à 34,9 M€ sur ce segment. L'Afrique du Sud, l'Espagne et le Canada, auteur d'un très bon dernier trimestre, ont été contributeurs à la croissance, compensant le recul de l'activité en Angleterre et en France (après l'impact favorable des Jeux Olympiques en 2024). L'activité « Décoration intérieure » a contribué pour 0,5 M€ sur 2025-2026 (vs 1,1 M€ en 2024-2025), redynamisée au deuxième semestre par la reprise du site Koziel.fr.

L'activité « Hardware » enregistre un chiffre d'affaires de 15,9 M€ sur l'exercice 2025-2026, en baisse de 3,2 M€ (-16,7%). Les ventes LED sont en progression de +14,1% à 7,1 M€ (vs 6,2 M€ en 2024-2025) portées notamment par des livraisons importantes en France auprès d'afficheurs et de collectivités. Le chiffre d'affaires des autres segments d'activités est, comme attendu, en net recul (-31,7% à 8,8 M€) sous l'effet de la baisse des volumes de caissons statiques pour la distribution spécialisée (après les niveaux records de l'exercice précédent) ainsi que de commandes moins importantes en mobilier urbain.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



La part des ventes générées en France est en légère baisse, tandis que celles réalisées au Canada et en Europe progressent.

Répartition du chiffre d'affaires au 31 mars 2026

RESULTATS

Le taux de marge brute progresse légèrement à 50,8% (contre 50,2% en n-1), sous l'effet d'un mix plus favorable (la part du CA de l'activité « Print » augmente, tandis que la part de l'activité « hardware » est en baisse).

Malgré cette progression du taux de marge brute et la baisse des charges opérationnelles, l'EBITDA courant ressort en baisse de 1,55 M€ à 2,9 M€, soit 5,7% du chiffre d'affaires.

Après comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions, le résultat opérationnel courant ressort positif à 1,2 M€, soit une baisse de 0,7M€ par rapport à n-1.

En l'absence de produits et charges non courants significatifs, le résultat opérationnel est de 1,2 M€,

Le résultat courant avant impôt atteint 0,8 M€, après un coût de l'endettement financier brut de 0,46 M€, relativement stable.

Le Groupe dégage ainsi avec un résultat net bénéficiaire de 0,5M€.

Les flux de trésorerie générés par l'activité ressortent à 5 M€, incluant une capacité d'autofinancement de 3,2 M€ (avant versement des intérêts et de l'impôt) et une forte baisse du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 2,1M€.

	31/03/2026	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
BFR d'exploitation	7,02	9,14	8,13	7,85
% du chiffre d'affaires	13,7%	16,7%	15,7%	13,7%

Les flux d'investissements nets se sont élevés à 2,1 M€ sur la période, constitués essentiellement de l'activation de contrats de bail immobiliers et d'équipements d'impression pour la Division « Print » en France et en Espagne ainsi que de frais de R&D en France.

Le free cash-flow sur l'exercice ressort ainsi à +2,9 M€ (supérieur de 0,9M€ à l'an passé), dédié au désendettement et au service de la dette.

Les dettes financières nettes, incluant des dettes locatives de 1,6 M€ liées à l'application de la norme IFRS 16, se réduisent ainsi à 7,1 M€ (5,5 M€ hors dettes locatives immobilières) vs respectivement 9,5 M€ et 8,1 M€ au 31 mars 2025.

Le ratio dettes financières nettes sur fonds propres (gearing) baisse ainsi à 0,66 (0,51 avant dettes locatives immobilières). La trésorerie disponible s'élève à 3,1 M€ en hausse de 0,8 M€ par rapport au 31 mars 2025.

I.7 - Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement représentent au niveau du Groupe une charge d'exploitation de 99 K€, contre 106 K€ pour le précédent exercice.

Au cours de l'exercice, 135K€ d'investissements en R&D ont été immobilisés.

Le Groupe poursuit ses efforts d'innovation principalement dans les panneaux digitaux.

La société dispose en effet d'une équipe qui consacre une partie de son temps à la recherche et au développement sur les panneaux LED ainsi qu'à leur intégration mécanique.

Le développement du module P1 virtuel a été finalisé afin d'obtenir un écran de 75' dotés de 1.450.000 pixels permettant ainsi de concurrencer le LCD outdoor dans cette taille : problématiques de gestion de la thermique, de CEM et de transmission des informations. Les efforts ont particulièrement porté sur la mise au point du vieillissement de la Résine de surface des modules. Grâce à la technologie Chip on board nous avons pu implémenter 2 diodes vertes, une rouge et une bleue et grâce au multiplexage créer ainsi un pitch virtuel de 1 mm avec seulement 25 % de diodes en plus que le P2, obtenant ainsi un gain très spectaculaire sur la résolution.

Le redéveloppement de toute la gamme de modules leds P6 P4 P2,9 et P2 pilotés par un contrôleur NovaStar (utilisant une connectique cuivre) a également été menée à son terme.

Les caissons lumineux textiles pour le point de vente ont été simplifiés et redéveloppés pour une production sur mesure: avec des délais courts (10 jours) sous la marque Tenséa.

Les axes prioritaires de développement sont actuellement :

- Le développement d'un Module P2,5 Front access destiné à remplacer le P2,5 actuel.
- Le développement d'un nouveau JEI (Journal Electronique d'Information) avec un design adapté aux centres villes historiques. Il sera présenté au salon des Maires en Novembre

I.8 – Prises de participations durant l'exercice

Sur l'exercice, le groupe a participé à la création d'une joint-venture commerciale avec DBI Signs (groupe IKONIK), spécialisé dans les solutions d'enseignes, de signalétique et d'orientation (« wayfinding »), complémentaire des offres existantes de Prismaflex. Cette société commune, dénommée DBI Signs France et détenue à 49% par le Groupe, a engagé son développement commercial sur le marché français. Elle sera consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence.

La liste des filiales et participations figure en Annexe aux Etats financiers consolidés.

II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce paragraphe II constitue, en application des articles L. 225-37, alinéa 6 et L. 22-10-10 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Comme pour les exercices antérieurs, la Société continue en effet de se référer volontairement aux règles et recommandations relatifs au gouvernement d'entreprises.

II.1 – Principes de rémunération – avantages

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquels les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la Société sur Euronext Growth, il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

II.2 – Nomination d'administrateurs

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2025 et clos le 31 mars 2026, il n'a été procédé à aucun changement au sein du Conseil d'administration de la Société.

II.3 – Composition du Conseil d'administration et mandats des dirigeants sociaux

Les mandats en cours des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux de votre Société sont les suivants :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales
Pierre-Henri BASSOULS 64 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2031 AGO sur comptes clos le 31/03/2031	Président du Conseil d'administration Directeur général
FINANCIERE JPN FIXATIONS Représentée par Monsieur Hugues RICHARD (AGO du 25/02/2022)	Cooptation le 19/04/2011 Cooptation ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2031	Administrateur
Jean-Philippe DELMOTTE 62 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2029 AGO sur comptes clos le 31/03/2029	Administrateur Directeur général délégué
Emmanuel GUZMAN (*) 58 ans	Cooptation le 15/04/2014 Cooptation ratifiée par AGOE du 29/09/2014	AGO sur comptes clos le 31/03/2029	Administrateur
Monsieur Wilfrid RAFFARD (*) 76 ans	29/09/2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2026	Administrateur

(*) étant précisé que :

Depuis la nouvelle édition du code de gouvernement d'entreprise Middlednext du 14 septembre 2016, il est recommandé aux sociétés cotées sur Euronext Growth, comme celles dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, d'avoir au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration considère que Messieurs Wilfrid RAFFARD et Emmanuel GUZMAN sont administrateurs indépendants.

Il est précisé que les dispositions relatives à la nomination d'administrateurs salariés visées notamment par l'article L. 22-10-6 ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth.

II.4 – Mission du Conseil d'administration

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- Déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- Statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 et L. 225-40 du Code de Commerce,
- Mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales.

II.5– Information des administrateurs

La Société s'est attachée à assurer le meilleur accès possible des administrateurs aux informations, agrégats et documents à l'effet de permettre à ces derniers d'assurer pleinement leur mission. En ce sens, elle a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, à une information pertinente, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité social et économique, et aux commissaires aux comptes.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé :

- À l'effet de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- Les administrateurs et les représentants du comité social et économique au Conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du Conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- Les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des informations portées à la connaissance des administrateurs en Conseil,
- Les états de synthèse qui ont été soumis au Conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps,
- Au cours des séances du Conseil d'administration, et toutes les fois que cela s'avérait pertinent, en complément des documents mis à disposition des administrateurs, et des commissaires aux comptes, des présentations synthétiques et illustrées, ont été faites en séance et commentées, ces présentations servant souvent, après adaptation, à la communication externe de la Société (réunion SFAF notamment),

Le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du Conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du Conseil.

II.6 – Organisation des réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit en moyenne cinq fois au cours d'un exercice. Cependant, eu égard au nombre et à l'importance des questions nécessitant d'être traitées en séance, la fréquence de ces réunions peut être adaptée.

II.7 – Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé, jusqu'à décision contraire, à 21 200 € le montant global de la rétribution à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2019 a décidé, jusqu'à décision contraire, la répartition de la rétribution comme suit :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henri BASSOULS	3 800 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	3 800 €
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3 800 €
Emmanuel GUZMAN	3 800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6 000 €

II.8– Direction Générale

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- La création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
- La prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
- L'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
- La prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50 000 € hors taxe annuel ;
- Toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500 000 € hors taxes ;
- Sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
- La signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500 000 € annuels

Étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

II.9 – Mandats – rémunérations perçues

II.9.1 – Mandataires sociaux dirigeants

II.9.1.1 – Mandats

PIERRE-HENRI BASSOULS – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Geschäftsführer (Directeur général)	Distec GmbH
Presidente	Prismaflex Iberica
Director & CEO	Prismaflex UK
President	Prismaflex AB (Sweden)
Director	Prismatronic HKG Limited
Directeur Général	Prismatronic

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Inc (Canada)
Director	Prismaflex RSA
Board member	Prismaflex AB (Sweden)
Director	Prismaflex Iberica
Director	Prismatronic HKG Limited
Directeur général (depuis le 31.10.2018)	F.P.I.
Gérant	SCI Dalesi

II.9.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Même si ces informations ne sont plus obligatoires pour les sociétés cotées sur Euronext Growth, dans un souci de transparence, nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération perçue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Éléments de la rémunération	Monsieur Pierre-Henri BASSOULS Président du Conseil d'administration et Directeur général	Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 45 000 € PRISMATRONIC, PRISMAFLEX IBERICA et DISTEC : 226 929 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25 464 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 139 236 € (Mandat de Président du CA et DG) PRISMAFLEX IBERICA : 44 737 €
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rétribution des administrateurs	PRISMAFLEX : 3 800 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : 3 800 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 942 €	PRISMAFLEX : 5 875 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 14 099 €

II.9.2 – Mandataires sociaux non dirigeants

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, administrateur de la société depuis le 19 avril 2011, a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, 3 800 € de rétribution d'administrateur versés au titre de l'exercice écoulé.

Suivant décisions en date du 21 janvier 2019, le Conseil d'administration de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS a attribué à son représentant permanent l'intégralité de la rétribution d'administrateur reçue de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Aucun	-

WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu au titre de l'exercice écoulé 6 000 € de rétribution d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle. Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

La société ComValue assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions réglementées.

EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, a reçu, au titre de l'exercice écoulé, 3 800 € de rétribution d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle. Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN	Société
Directeur Général et administrateur	LGMH
Gérant	SC SAGA

La société LGMH assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions réglementées.

II. 10 – Délégations de l'Assemblée Générale en cours de validité à ce jour

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
30.09.2025 (9 ^{ème} résolution)	Autorisation au Conseil d'administration aux fins de réduire le capital social	30.03.2027 (18 mois)
30.09.2025 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières ou titres financiers avec maintien DPS	30.11.2027 (26 mois)
30.09.2025 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre, par des offres au public, avec suppression du DPS, des actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créances	30.11.2027 (26 mois)
30.09.2025 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre, par placement privé, avec suppression du DPS, des actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créances	30.11.2027 (26 mois)
30.09.2023 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	30.11.2027 (26 mois)
30.09.2023 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	30.11.2027 (26 mois)
30.09.2025 (16 ^{ème} résolution)	Plafond global des augmentations de capital 1.500.000 € de valeur nominal	Idem
27.09.2024 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et du Groupe	29.11.2027 (38 mois)

II.11 – Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

La Société respecte et veille au respect, en fonction des informations dont elle dispose, de la réglementation (issue du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et de ses recommandations) applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth et notamment relative :

- Aux obligations de déclaration et de publicité pour les dirigeants et personnes assimilées en cas de certaines opérations sur titres ;
- À la diffusion de toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours ;
- Aux obligations de toute personne détenant une information privilégiée.

II.12 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement MAR n°596/2014 du 16 avril 2014, nous vous informons que la Société n'a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 d'aucune opération relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches d'opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

II.13 – Conventions réglementées

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 actualisée, propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle sur les conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps :

- pour chacune des conventions autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ou est susceptible d'être poursuivie ou encore interviendra au cours d'exercices futurs, les règles de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières qu'elle prévoit ;
- une information particulière pour chacune de ces conventions ayant connu une évolution substantielle de leur montant ou de leurs conditions financières, liée par exemple à une indexation;
- les conventions que le conseil a estimé ne plus répondre à la qualification de convention réglementée au regard de l'évolution des circonstances.

A cet effet, nous vous précisons l'évolution des conventions concernées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 :

Conventions avec la société Financière JPN Fixations

- Une convention d'assistance et de prestations de services incluant toutes les sociétés du groupe Prismaflex a été conclue avec la société Financière JPN Fixations en date du 28 mars 2019, avec effet au 1er avril 2019. Cette convention de prestations de services prévoit une refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement, d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés du groupe Prismaflex avec une marge de 12,5 %.

La charge supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'est élevée à 408.050 € hors taxes, contre 335.037 € hors taxes au titre de l'exercice précédent.

La reconduction de cette convention pour l'exercice ouvert le 1er avril 2026 répond à la nécessité pour la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL de continuer de bénéficier des prestations de services fournies par la société Financière JPN Fixations.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité sauf abstentions légales, la reconduction, dans les mêmes termes, de cette convention d'assistance.

- Une convention de trésorerie a été conclue avec la société Financière JPN Fixations permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible.

Le produit comptabilisé par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'est élevé à 12.797 €, contre 14.276 € au titre de l'exercice précédent.

La poursuite de cette convention pour l'exercice ouvert le 1er avril 2026 répond à la nécessité pour la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL de continuer de bénéficier de la souplesse dans la gestion de la trésorerie que permet cette convention.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité sauf abstentions légales, la poursuite, dans les mêmes termes, de cette convention de trésorerie.

Convention avec la société Prismaflex Iberica, filiale de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

- Il s'agit d'une convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Rigiflex, Prismaprint et Scénolia ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Les redevances facturées, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, se sont élevées à un montant global de 166.491 € contre 156.171 € au précédent exercice.

La poursuite de cette convention pour l'exercice ouvert le 1er avril 2026 répond à la nécessité pour la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL de continuer à être rémunérée en contrepartie de l'utilisation de cette licence de marques par Prismaflex Iberica.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité sauf abstentions légales, la poursuite, dans les mêmes termes, de cette convention.

Convention avec la société Comvalue

- Convention de prestations de services

La charge supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'est élevée à 20.604 € hors taxes, (montant incluant les frais de déplacement), contre 20 350 € hors taxes au titre du précédent exercice.

La reconduction de cette convention pour l'exercice ouvert le 1er avril 2026 répond à la nécessité pour la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL de continuer de bénéficier des prestations de la société Comvalue, utiles à ses analyses stratégiques.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité sauf abstentions légales, la reconduction, dans les mêmes termes, de cette convention de prestation de services.

Convention avec la société SG SAGA

- Convention de prestations de services conclue le 4 juillet 2023 avec la société SG SAGA et effective à compter du 1er juillet 2023.

La charge totale supportée par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'est élevée à 19 200 € hors taxes, contre 19 200 € au titre du précédent exercice.

La reconduction pour l'exercice ouvert le 1er avril 2026 de cette convention conclue avec la société SG SAGA répond à la l'intérêt, pour la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, de continuer de bénéficier des prestations de services correspondantes.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité sauf abstentions légales, la reconduction, dans les mêmes termes, de cette convention de prestations de services avec la société SG SAGA.

II.14 – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir, pendant la tenue des assemblées générales, au vote à distance par voie électronique.

II.15 – Contrats de prêts inter-entreprises en cours consentis (article L. 511-6 3-bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti sur l'exercice clos le 31 mars 2026 aucun prêt entrant dans le cadre de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

A ce titre, aucune communication aux commissaires aux comptes n'est requise (article R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier).

III – INFORMATIONS POLITIQUE RSE

La Société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Euronext Growth (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matière sociale et environnementale.

Toutefois, la société maintient une information enrichie, en matière sociale et environnementale, sur les deux principales sociétés de production situées en France qui représentent 59% des ventes externes et 53% des effectifs du Groupe.

III.1 – Informations sociales

Le nombre de collaborateurs des sociétés Prismaflex International et Prismatronic au 31 mars 2026 est stable à 185 personnes contre 188 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 38% - moyenne d'âge : 47 ans
- Hommes : 62% - moyenne d'âge : 45 ans

Sur l'exercice écoulé, les deux sociétés ont procédé à 6 embauches en CDD et 16 embauches en CDI.

Le temps partiel choisi est favorisé et représente près de 7,6% de l'effectif. Les deux sociétés emploient 14 travailleurs handicapés (ETP) contre 11 sur l'exercice précédent.

En cas de surcroît temporaire de l'activité, les deux sociétés ont recours aux heures supplémentaires ; il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Afin de pallier les pics d'activité, ces deux entités ont recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. L'intérim représente une charge de 881 K€ au 31 mars 2026 contre 1 877 K€ lors de l'exercice précédent. Le montant de la sous-traitance de production hors installation et hors SAV s'élève à 565 K€ contre 800 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié aux opérations de laquage et usinage de l'activité « hardware » et à la confection et l'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression.

Les deux sociétés s'assurent que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : Des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALAIRES A TEMPS PARTIEL : L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - Horaires hebdomadaires du personnel non-cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - Le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 à 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - Le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie notamment de longue durée.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité, en offrant une chance égale en matière d'emploi et de rémunération, dans le respect des lois, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'origine, de religion, de nationalité, d'appartenance syndicale ou politique, d'âge ou de handicap.
Un accord d'intéressement, mis en place sur l'exercice 2024-25, a été prolongé sur 2025-2026.
- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS : La société Prismaflex International est dotée d'un CSE (Comité Social et Economique). Les relations sociales au sein de la société sont fondées sur le respect et le dialogue.

- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :

- La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
- La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est stable par rapport à l'exercice précédent.
- Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.

- LA FORMATION :

- La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
- Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail.

- LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

- La société satisfait totalement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes.
- La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et pour de la sous-traitance.

III.2 – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

III.2.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex International est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...).

En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire.

Elle joue un rôle important notamment pour l'accueil de stagiaires (découverte pour les 3èmes, collégiens ou lycéens, étudiants et stages professionnels). Sur 2025/2026, le nombre de stagiaires accueillis dans les filiales françaises a été de 15.

« — sur les populations riveraines ou locales »

15% des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Haute-Rivoire.



Des journées portes ouvertes sont également organisées en partenariat avec la communauté de communes des Monts du Lyonnais et permettent de faire découvrir notre outil industriel aux habitants du canton.

III.2.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement....

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux et a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation).



Depuis 2024 Prismaflex International accompagne le CFA BTP de Roubaix dans les Hauts de France, pour leur pôle finition – pose papier peint en leur fournissant gratuitement des papiers peints panoramiques destinés à la pose lors des séances de formation. La société a également offert pour leur nouvel espace un grand panoramique qui leur a servi à la fois pour leur communication, la valorisation de la filière (en grand déficit de personnes formées) et la décoration de leurs nouveaux locaux.

CAT de Meys : Depuis près de 20 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

« — les actions de partenariat ou de mécénat »

MECENAT ET PARTENARIAT CULTUREL



Prismaflex International, via sa division Scenolia, soutient depuis plusieurs années le festival photo PHOT'Aubrac, dont l'ambition est de promouvoir la diversité des regards photographiques portés sur notre planète à travers les questions environnementales, telles la biodiversité et le développement durable. La société fournit notamment les impressions du festival à des prix très préférentiel et propose également un accompagnement pour les exposants.

III.2.3 Sous-traitance et fournisseurs :

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat. Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier.

III.3 – Informations environnementales

Depuis de nombreuses années, Prismaflex International innove dans l'impression numérique et les panneaux digitaux tout en renforçant son engagement écologique et le respect des normes environnementales. Ainsi, les sites de Crawley (Prismaflex UK), La Bourrie et Wissous (Prismaflex International), et Les Prébendes (Prismatronic) sont certifiés ISO 14001, depuis respectivement 2008, 2011, 2020 et 2022.



Dans cet objectif de management environnemental, le Groupe mène de nombreuses actions :

- Respect des réglementations en vigueur sur l'environnement et autres exigences environnementales souscrites par le Groupe ;
- Evaluation globale des impacts environnementaux avec l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) des produits, comparaison du bilan carbone entre différents produits ;
- Réduction des risques de pollution par la maîtrise des nuisances sonores, des dégagements de Composés Organiques Volatiles (COV) et des situations accidentelles ;
- Respect du seuil d'émission d'ondes électromagnétiques selon les prescriptions de l'ANFR pour les panneaux digitaux.

Pour aller plus loin dans l'amélioration continue des impacts sur l'environnement, Prismaflex International cherche aussi des solutions innovantes. Le Groupe se penche sur le recyclage et la revalorisation des produits finis ainsi que dans l'éco-conception de matériaux respectueux de l'environnement, en réalisant des ACV comparatives. De plus, le Groupe propose des solutions d'affichage plus respectueuses comme le graphit ou encore l'affichage sans colle avec des produits comme le Cristal kit.

III.3.1 Politique générale en matière environnementale :

« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »

Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental certifié ISO 14001 version 2015 pour notre site d'impression français.

Par ailleurs, le Groupe cherche à sensibiliser ses clients en leur proposant une gamme de produits écoresponsables dans le domaine de l'impression.

« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »

Une sensibilisation à la démarche ISO 14001 est communiquée aux salariés dès leur arrivée dans l'entreprise à l'aide d'un livret d'accueil. De plus, des formations et informations sont proposées périodiquement aux salariés de l'entreprise concernant bonnes pratiques environnementales. Nous retrouvons par exemple des formations terrain dispensées par les responsables de service (formation à la sécurité et à l'environnement) sur le tri des déchets ou encore la gestion des situations d'urgence.

III.3.2 Pollution et gestion des déchets :

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.

« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »

- **GESTION DE L'AIR** : Prismaflex International innove par de nouveaux équipements d'impression visant à réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) dans l'air. Ainsi les derniers investissements ont porté sur des machines d'impression UV, Latex ou/et sublimation. Prismaflex détient ainsi des imprimantes HP Latex, dont les encres, certifiées UL Ecologo et Greenguard, ne dégagent ni émanations toxiques ni polluants atmosphériques. Le site d'impression français étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement afin de s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur

- GESTION DE L'EAU : Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaires ne consomment pas d'eau. Un suivi mensuel des consommations a toutefois été mis en place.
- GESTION DES SOLS : Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.
- NUISANCE SONORES : Le site d'impression français étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de bruit en limite de propriétés sont réalisées périodiquement afin de s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur.

« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »

Depuis juin 2020, date de l'obtention du label, Prismaflex International s'inscrit dans la démarche Imprim'vert pour réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie avec un suivi trimestriel de ses consommations énergétiques. Dans cet objectif, le Groupe sécurise le stockage des liquides dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation. L'imprimeur doit faire collecter et éliminer ses déchets par des collecteurs agréés, conformément à la réglementation française. De plus, l'entreprise s'engage à ne pas utiliser de produits étiquetés « toxiques ».

La filière recyclage du papier peint est actuellement à l'étude Par CITEO. PRISMAFLEX via SCENOLIA partage son expérience de manière active auprès de cet organisme, pour les informer tant sur les produits que sur leurs usages.

Cependant, le recyclage des déchets est parfois limité. Sur l'activité impression, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent difficiles à trouver.



« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de ces sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.

III.3.3 Utilisation durable des ressources :

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production est mis en place sur nos sites de production. Un plan d'actions continu visant à réduire la consommation des matières premières est en place.

En tant qu'imprimeur, Prismaflex International sélectionne aussi des fournisseurs proposant des démarches et des matières éco-responsables. Plusieurs démarches nous tiennent à cœur :

- La certification OEKO TEX (100) visant à garantir les qualités sanitaires et écologiques des textiles : exempts de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement,
- Les labels FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Pan European Forest Certification) qui assurent la gestion durable des forêts et une utilisation respectueuse du bois,
- Les démarches de certification ISO 14001,
- Le label MORE, décerné aux entreprises qui sourcent du plastique recyclé dans leur production.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Un suivi mensuel de la consommation électrique est réalisé sur chaque site.

L'activité d'impression numérique est la plus contributrice avec environ 80% de la consommation électrique des sites français. Prismaflex International maintient le renouvellement du parc d'imprimantes numérique et continue ainsi de réduire sa consommation électrique : la consommation électrique au m² imprimé pour le site de la Bourrie a ainsi diminué de 26% en 6 ans.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

III.3.4 Travaux spécifiques sur les panneaux LED:



*Essai en cage anéchoïque
Exemple de mesures d'investigations CEM*

Des travaux poussés ont été menés afin d'assurer le respect des normes de compatibilité électromagnétique selon les prescriptions de l'ANFR (Organisme public vérifiant la compatibilité électromagnétique des matériels). Notamment, le Groupe a fait certifier des écrans double face de 10m² environ par face.

D'autre part, le Groupe mène continuellement des actions dans le but de minimiser les émissions d'ondes électromagnétiques de ses panneaux led (directive CEM)

IV.1 – Risques de marchés

Du fait de son activité et de son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

IV.1.1 Risques liés aux prix de matières premières et à l'énergie

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie est un risque important pesant sur les activités du Groupe notamment en ce qui concerne :

- l'évolution du prix des produits chimiques et du papier sur l'activité impression,
- l'évolution du prix de l'acier, de l'aluminium et des composants électroniques sur l'activité LED
- les coûts de transport (aussi bien sur les achats que sur les ventes).

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et/ou du contrat. Cependant, ce type de clause (indexation sur le prix de certaines matières premières, du coût de la main d'œuvre...) peut être incluse dans certains contrats long terme ou certains appels d'offre publics. D'autre part, nos offres de prix sont limitées dans le temps.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ces achats est réalisée aujourd'hui en Asie.

La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED, elle est dépendante de l'évolution du cours du dollar américain.

Dernièrement, la guerre au Moyen Orient a eu un effet plutôt négatif sur les prix d'achat du Groupe, dans les deux activités.

IV.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La position concurrentielle du Groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays).

L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, ou bien de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence notamment chinoise s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

IV.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution, avec notamment l'arrivée des panneaux digitaux depuis plusieurs années. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le Groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente. L'activité LED est marquée par la forte présence d'acteurs chinois souvent cotés sur la bourse de Shenzhen.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED, ou ne parvenait pas à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

IV.1.4 Risques liés à l'environnement économique

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), le Groupe Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou à une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la guerre en Ukraine, au Moyen Orient...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels il travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourraient exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

IV.2 – Risques financiers

IV.2.1 Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose de lignes de trésorerie adossées aux postes clients principalement en France et en Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

Au 31 mars 2026, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 7,09 M€ dont :

- 3,80 M€ de crédits moyen terme souscrits en France soit auprès de banques françaises privées, soit auprès de BPI,

- 0,47 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Europe,
- 3,36 M€ sont des dettes sur contrats de location et crédits-baux (application de la norme IFRS 16), dont 1,5 M€ correspondant à des baux immobiliers,
- 0,8 M€ de trésorerie nette.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Il dispose d'un contrat de factoring en France et au Royaume Uni, ainsi que de lignes de concours bancaires courants notamment en Espagne et Suède, adaptés au niveau d'activité de ces filiales.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les emprunts et crédits-baux du Groupe sont très majoritairement à taux fixes. Les concours bancaires utilisés sont à taux variables. La société n'a pas mis en place d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

IV.2.2 Risque de change

Par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change.

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunts peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros.

IV.2.3 Risque de crédit

Le Groupe s'efforce de n'entretenir de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Pour la principale société française, la politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 000 €. Il favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limité par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. L'exposition liée à certains clients significatifs (appels d'offre activité Hardware et notamment LED) est une caractéristique de l'activité.

IV.3 – Risques liés à l'activité

IV.3.1 Risque liés à la qualité des produits

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas par cas, dans le cadre de ses délais de garantie, certaines réparations. L'activité LED a augmenté son besoin de prise en charge de garanties. Le Groupe essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, il ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques.

Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités le Groupe essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties bien que cela ne soit pas toujours possible.

IV.3.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité

Certaines activités du Groupe, comme l'activité Hardware, sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et/ou des décisions de stockage ou déstockage. Il en résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

IV.3.3 Risque liés à la dépréciation des stocks

Des dépréciations sont éventuellement constituées. L'activité Hardware, du fait de la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disponibilité de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits LED est un des paramètres de cette activité. A ce jour, le Groupe a été peu impacté.

Le Groupe est peu exposé aux risques :

- De péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- D'obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

IV.3.4 Risques liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

Il est à noter que les deux fournisseurs de modules LED en Asie est certifié ISO 9001 pour son management qualité depuis 2018 et respecte la Directive européenne ROHS, qui vise à limiter l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Une veille documentaire est maintenue, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité des produits aux réglementations en vigueur. Ces produits respectent par exemple le règlement Européen REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) qui vise à améliorer la protection de la santé et de l'environnement grâce à la gestion des risques des substances chimiques.

IV.3.5 Risques environnementaux

Certaines situations accidentelles comportent un risque pour l'environnement dans l'industrie du Print et du Hardware : risque d'incendie et risque de déversement de produits chimiques. Concernant la gestion de ces situations d'urgences, des exercices de prévention des risques sont réalisés régulièrement. Par ces exercices, le Groupe Prismaflex souhaite limiter les impacts sur l'environnement des situations accidentelles potentielles.

De plus, la gestion des déchets est très importante pour le respect de l'environnement. Prismaflex International, certifiée Imprim'vert pour le site de La Bourrie, s'engage toujours plus à limiter et maîtriser ses déchets.

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

V.1 – Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2026, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

	Capital		Droits de vote ⁽³⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350 867	25,8%	701 734	34,1%
Autres membres du concert	156 264	11,5%	312 528	15,2%
Crédit Mutuel Equity	170 382	12,5%	340 764	16,5%
Divers nominatif	68 591	5,0%	96 291	4,7%
Autres actions d'auto-contrôle	7 300	0,5%	0	0,0%
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	607 086	44,6%	607 086	29,5%
Total	1 360 490	100,0%	2 058 403	100,0%

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henri BASSOULS, l'indivision successorale de Natalie BASSOULS et Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Nous vous informons que, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur Euronext Growth :

- La société Financière JPN Fixations, Mesdames Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henri BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS (sa succession), Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2025, 507 131 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 37,3% du capital et 49,3% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires, enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et le 21 novembre 2000 ;
- L'action de concert n'a, à ce jour, pas été dénoncée.

ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société sur Euronext Growth, la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

V.2 – Acquisitions et cessions d'actions propres

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	21 217	8,34
Actions vendues	21 297	8,40
Montant des frais de négociation	N/A	

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture (K€)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	4 012	26
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	3 288	22

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- Dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et
- dans le cadre d'un mandat de gestion donné par la Société à la société ODDO CORPORATE FINANCE le 8 octobre 2013 et d'un avenant du 13 juin 2019.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2025 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois, lequel a été mis en œuvre sur décision du Conseil d'administration du même jour.

L'ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site internet :

<https://www.prismaflex.com/le-groupe/finance>

Il est précisé que les sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH bénéficient, en matière de programme de rachat d'actions, du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT.

V.3 – Evènements post-clôture

La filiale PrismaTronic Hong-Kong Ltd a été liquidée en date du 15 mai 2026.

Evènement postérieur à l'arrêté des comptes :

Un accord en vue d'un rapprochement stratégique de la filiale FPI, spécialisée dans la préparation et l'assemblage des affiches pour panneaux déroulants et panneaux colle, avec la société Ellerhold, leader de l'impression et de la préparation d'affiches en Allemagne a été signé le 16 juillet.

Sous réserve de la levée de conditions suspensives usuelles, Ellerhold prendrait ainsi une participation minoritaire dans FPI. L'opération doit être finalisée fin août.

V.4 – Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 24 février 2021, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2026, les factures reçues et émises non réglées se décomposent comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						335
Montant total des factures concernées TTC	1 931 K€	278K€	546 K€	21 K€	58 K€	904K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12.6%	1.8%	3.6%	0.1%	0.4%	
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-14 ou article L. 433-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						580
Montant total des factures concernées TTC	3 878 K€	250 K€	38 K€	6 K€	43 K€	337 K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	17,71%	1.14%	0.17%	0.03%	0.2%	1.54%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	62					
Montant total des factures exclues	159K€					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-14 ou article L. 433-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des créances intragroupe (créances entre les différentes entités du Groupe), pour un montant de 492 K€.

V.5 – Montant des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 21 127€ (contre 20 980 € l'exercice précédent (amortissements excédentaires).

V.6 – Frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-5 du même code.

V.7 – Dividendes

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

Société anonyme au capital de 2.720.980 €
Siège social : 309 Route de Lyon CS 50001 (69610), Haute Rivoire
345 166 425 RCS LYON

ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Wilfrid RAFFARD ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

II.1 – Résolutions à caractère ordinaire

SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés et desquelles il résulte un bénéfice de 1 773 653,66 €, ainsi que les dépenses et charges non-déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts dont le montant s'élève à 21 127,12 € ;

SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION, à approuver les comptes consolidés dudit exercice ;

SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION, à affecter, comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026, :

Le bénéfice net	1 773 653,66 €
Majoré du report à nouveau bénéficiaire de	793 434,71 €
Soit un bénéfice distribuable de	<u>2 567 088,37 €</u>

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée,

est affecté en totalité au compte « Autres réserves » pour le porter de 0 € à 2 567 088,37 €.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents ;

SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION, à renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Wilfrid RAFFARD pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2032 ;

SOUS UNE SIXIEME RESOLUTION, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse ou autrement des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la société en vue de procéder :

1. A l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions et recommandations de l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante
2. A des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du Groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
3. A la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

4. A l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
5. A la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 20 €.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, de 10% du capital, et ce pour un montant maximal théorique de 2.720.980 €.

II.2 – Résolutions à caractère extraordinaire :

SOUS UNE SEPTIEME RESOLUTION, notamment à titre de complément de la sixième résolution, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social. L'autorisation objet de cette résolution serait donnée pour une durée de 18 mois. Elle priverait d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet, consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 septembre 2025.

SOUS UNE HUITIEME RESOLUTION, à conférer les pouvoirs d'usage pour l'accomplissement des formalités légales.

III - PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026

PREMIERE RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice net de 1 773 653,66 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit Code, dont le montant global s'élève à 21 127,12 €.

DEUXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 comme suit :

Le bénéfice net	1 773 653,66 €
Majoré du report à nouveau bénéficiaire de	793 434,71 €
Soit un bénéfice distribuable de	<u>2 567 088,37 €</u>

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée,
est affecté en totalité au compte « Autres réserves » pour le porter de 0 € à 2 567 088,37 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR WILFRID RAFFARD)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Wilfrid RAFFARD pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2032.

SIXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du nouveau programme de rachat, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, de l'article L 451-3 du Code monétaire, des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et des textes subséquents,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la Société en vue de procéder :

- à l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions et recommandations de l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,
- à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
- à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- à l'annulation, en tout ou partie, dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente Assemblée,
- à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 20 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises sur le fondement de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital, soit 136.049 actions, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le prix d'achat des actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment, en cas d'augmentation du capital par l'incorporation de réserves et l'attribution d'actions de performance, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres le composant après l'opération.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.720.980 €, hors frais de négociation.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat dans le cadre de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transactions de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf en période d'offre publique.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, afin que, dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité boursière, il procède aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché, étant précisé que ces réallocations et cessions pourront porter sur les actions rachetées dans le cadre des autorisations de programmes de rachat antérieures.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2025.

SEPTIEME RESOLUTION (A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 22-10-62 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois.

L'Assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet, consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 30 septembre 2025.

HUITIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)
POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale confrère tout pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toute formalité légale qu'il appartiendra.

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE
(ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS)
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, par le présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions qui ont été décidées par votre Conseil d'administration au cours de l'année.

Nous vous rendons compte :

- Du nombre et de la valeur des actions, qui durant l'année et à raison des mandats et des fonctions exercées, ont été attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la société, des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)**,
- Du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(2)**.

A titre liminaire, nous vous rappelons que :

- l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 2024 a autorisé le Conseil d'administration (8ème résolution), à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite, à son choix, soit d'actions existantes de la Société soit d'actions à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L.225-197-1, II du Code de commerce) ;
- Cette assemblée précisait que :
 - ne peut donner droit à l'attribution d'un nombre cumulé d'actions de la Société, d'une valeur nominale de deux (2) euros, représentant globalement plus de 3 % du capital de la Société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration, en tenant compte du nombre maximum d'actions qui seraient issues soit d'options de souscription ou d'achat d'actions, soit d'attributions gratuites d'actions,
 - s'ajoutera à ce plafond global de 3%, le cas échéant, le nombre supplémentaire des actions de la Société, d'une valeur nominale de deux (2) euros, à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- Cette assemblée a notamment fixé :
 - la Période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de 1 an et une durée maximale de 4 ans au maximum à compter de la décision d'attribution par ce dernier,
 - la Période de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de 1 an à compter de la Date d'Attribution Définitive des actions.

L'autorisation en vigueur donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 septembre 2024.

Depuis le 27 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société n'a attribué aucune action gratuite.

Le Conseil d'administration

TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2022 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2024 12 mois	31/03/2025 12 mois	31/03/2026 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	€
Capital social	2 701 480	2 701 480	2 701 480	2 720 980	2 720 980
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 350 740	1 350 740	1 350 740	1 360 490	1 360 490
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	30 408 464	35 709 348	22 949 335	25 348 844	21 899 681
Résultat avant impôt, participation, dot et reprise	-93 924	-4 240 966	561 610	1 220 396	1 979 319
Impôt sur les bénéfices	-77 613	-74 924	-87 315	-20 967	-4 292
Participation des salariés					
Dotation aux amortissement et provisions	2 899 263	-2 711 823	177 248	438 950	209 957
Résultat net	-2 915 574	-1 454 219	471 677	802 413	1 773 654
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements-provisions	-0,01	-3,08	0,48	0,91	1,46
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	-2,16	-1,08	0,35	0,59	1,30
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	171	179	130	136	140
Masse salariale	5 261 365	5 593 720	4 164 162	4 266 910	4 721 255
Sommes versées en avantage sociaux	1 862 356	1 972 538	1 393 875	1 504 273	1 598 501

TALENZ ARES AUDIT
26, boulevard Saint-Roch
BP 278
84011 Avignon cedex 1
S.A.S. au capital de € 139 776
702 621 590 R.C.S. Avignon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier-Nîmes

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe apprécie à chaque clôture la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme cela est décrit dans la note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Avignon et Lyon, le 31 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Adrien Friot

Frédérique Piai

Lionel Denjean

COMPTES CONSOLIDES

Etat consolidé de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2026	31/03/2025
Ecart d'acquisition	3.2	5 814	5 846
Immobilisations incorporelles	3.4	317	315
Immobilisations corporelles	3.5	4 284	4 351
Participation dans les entreprises associées	3.7	5	
Actifs financiers	3.8	352	356
Actifs d'impôts différés	3.16	1 030	1 027
Actifs disponibles à la vente			
ACTIF NON COURANT		11 801	11 894
Stocks	3.9	7 044	8 217
Clients et comptes rattachés	3.10	9 961	12 632
Autres actifs courants	3.11	2 015	2 590
Trésorerie et équivalent de trésorerie		3 106	2 309
Actifs disponibles à la vente		9	
ACTIF COURANT		22 136	25 748
** TOTAL GENERAL **		33 936	37 641

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2026	31/03/2025
Capital social	3.12	2 721	2 721
Prime d'émission			
Réserves – part du Groupe		7 333	6 269
Résultat - part du Groupe		366	1 136
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		10 420	10 126
Intérêts ne donnant pas le contrôle		297	214
CAPITAUX PROPRES		10 716	10 340
Dettes financières non courantes	3.13	4 870	5 850
Provisions non courantes	3.15	848	879
Passifs d'impôt différés	3.16	46	91
Autres passifs non courants		119	118
PASSIFS NON COURANTS		5 882	6 939
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.17	7 008	7 273
Dettes financières courantes	3.13	5 325	5 982
Provisions courantes	3.15	8	81
Autres passifs courants	3.18	4 997	7 026
PASSIFS COURANTS		17 338	20 362
** TOTAL GENERAL **		33 936	37 641

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/03/2026	% CA	31/03/2025	% CA
Chiffre d'affaires		51 237	100%	54 877	100%
Autres produits de l'activité					
Achats consommés		-17 745		-21 082	
Charges de personnel	3.19	-14 875		-14 699	
Charges externes		-14 550		-14 628	
Impôts et taxes		-377		-309	
Dotation aux amortissements & provisions	3.24	-1 736		-2 563	
Variation stocks en cours et produits finis		-606		331	
Autres produits et charges d'exploitation		-173		-49	
Résultat opérationnel courant		1 176	2,3%	1 878	3,4%
Autres produits et charges opérationnels	3.21	21		17	
Perte de valeur du goodwill					
Résultat opérationnel		1 197	2,3%	1 895	3,5%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie					
Coût de l'endettement financier brut		-459		-434	
Coût de l'endettement financier net	3.22	-459		-434	
Gain / pertes de changes		-5		-13	
Autres produits et charges financiers		32		38	
Résultat financier		-432		-410	
Résultat avant impôts		764	1,5%	1 485	2,7%
Charge d'impôt	3.23	-316		-264	
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3.7				
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		448	0,9%	1 220	2,2%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées	4				
RESULTAT NET		448	0,9%	1 220	2,2%
Intérêts ne donnant pas le contrôle		82		84	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		366	0,7%	1 136	2,1%
Résultat par actions	3.25	0,27		0,84	
Résultat dilué par actions		0,27		0,84	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		0,27		0,84	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		0,27		0,84	

Etat du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2026	31/03/2025
Résultat net de la période	448	1 220
<i>Eléments pouvant être reclassés en compte de résultat</i>		
Ecart de conversion	-49	94
Effet d'impôt		
Total	-49	94
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés en compte de résultat</i>		
Effets de la réévaluation des instruments financiers		
Effets de la réévaluation des taux d'actualisation	15	50
Effet d'impôt	-4	-12
Total	12	37
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-37	131
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	411	1 351
Dont part du Groupe	323	1 267
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	82	84

Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 mars 2024	2 701		8 386	-2 263	8 826	300
Augmentation de capital	20				20	
Résultat consolidé			1 136		1 136	84
Variation écarts de conversion				94	94	
Dividendes						-98
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement de contrôle			-75		-75	
Variations de périmètre						
Autres			53		53	-72
31 mars 2025	2 721		9 501	-2 169	10 054	214
Augmentation de capital						
Résultat consolidé			366		366	82
Variation écarts de conversion				-55	-55	1
Dividendes						
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement de contrôle						
Variations de périmètre			-29		-29	
Autres			12		12	
31 mars 2025	2 721		9 849	-2 224	10 420	296

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	448	1 220
Dotations nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	2 005	2 431
Autres produits et charges calculés		16
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés		-18
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	2 453	3 650
Coût de l'endettement financier net	459	437
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	316	264
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 229	4 351
Impôts versés	-367	-322
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		
Plus ou moins-values de cession liées aux activités cédées		
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	2 120	-1 549
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 982	2 480
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-2 101	-570
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	14	22
Acquisitions d'immobilisations financières	-5	
Cessions d'immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Autres flux liés aux opérations d'investissement	9	25
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 082	-522
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux minoritaires		-98
Rachat d'intérêts minoritaires		
Rachats et reventes d'actions propres		
Nouveaux emprunts, contrats de location et avances conditionnées	2 101	64
Remboursements d'emprunts, contrats de location et avances conditionnées	-3 243	-2 580
Intérêts financiers nets versés	-459	-437
Autres flux liés aux opérations de financement	-1	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 602	-3 052
Incidence des variations des cours des devises	1	-14
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 299	-1 109
Trésorerie d'ouverture	-539	570
Trésorerie de clôture	760	-539

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

Références de la société

En date du 17 juin 2026, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext, compartiment C) et immatriculée en France (ci-après « le groupe Prismaflex » ou « le Groupe »).

Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un imprimeur numérique grand format et un fabricant de panneaux publicitaires et mobiliers urbains.

Présent commercialement dans de nombreux pays, le Groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Canada, et Afrique du Sud au travers de ses filiales.

Événements majeurs de l'exercice

Activité Print

L'activité « Print » a confirmé sa résilience avec un chiffre d'affaires de 35,4 M€ en légère hausse à taux de change constants de +0,2% (-1,3% à changes courants). L'activité Communication (34,9 M€ /+0,5% en publié et +2,0% à changes constants) soutient cette performance. L'activité Décoration Intérieure (0,5 M€ /-54%) a atteint un point bas dans un marché en décroissance.

Activité Hardware

L'activité est en recul de -16,7% sur l'exercice, malgré la bonne performance des ventes LED en croissance de +14,1%. L'évolution s'explique par le recul attendu des volumes de caissons statiques et par des commandes moins importantes dans le mobilier urbain.

D'autre part, la société a créé une joint-venture commerciale avec DBI Signs (groupe IKONIK), spécialisé dans les solutions d'enseignes, de signalétique et d'orientation (« wayfinding »), complémentaire des offres existantes de Prismaflex. Cette société commune, dénommée DBI Signs France et détenue à 49% par Prismaflex, a engagé son développement commercial sur le marché français. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe par mise en équivalence.

Evènements postérieurs à la clôture

La filiale Prismatronic Hong-Kong Ltd a été liquidée en date du 15 mai 2026.

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Principes d'établissement des comptes du Groupe

PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le Groupe.

METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice. Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire, et n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur ses comptes consolidés. Les textes d'application obligatoire au 1er avril 2025 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été pris par la Direction du Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de

nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement – Note 2.7
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles – Notes 2.7, 2.8 et 2.9
- dépréciation des écarts d'acquisition – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et dépréciation sur stocks – Notes 2.10 et 2.12
- comptabilisation des actifs d'impôts différés – Note 2.20

Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers de la société Prismaflex International et de toutes ses filiales. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur la gestion desquelles le Groupe exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'exercice de ces sociétés. Le cas échéant, la dépréciation de ces participations est constatée sur cette même ligne du compte de résultat.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées. Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

Le Groupe ne contrôle pas de structures ad hoc non consolidées.

Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement en réserves – part du Groupe.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'acquisition (augmenté le cas échéant des prises de participations ne donnant pas le contrôle) et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires (acquisition inférieure à 100 %), le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux intérêts minoritaires (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit de ne reconnaître un écart d'acquisition que sur la quote-part effectivement acquise de l'actif net réévalué (méthode de l'écart d'acquisition partiel).

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation une fois par an, ou lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des

conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1748307790.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises avec existence d'intérêts minoritaires inclut un engagement d'achat de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette financière est reconnue au bilan consolidé à hauteur du prix d'exercice estimé de l'option de vente accordée aux minoritaires. Les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations sont également reconnues en capitaux propres.

Contrats de location

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location ou contient un contrat de location à la date d'entrée en vigueur du contrat.

Les contrats de location sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dès la date de commencement du contrat de location. Ces contrats sont enregistrés en dettes financières au passif avec inscription à l'actif du droit d'utilisation en immobilisation corporelle.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période contractuelle exécutoire au taux d'emprunt marginal du Groupe. Celui-ci est estimé à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. Les paiements au titre des contrats de location peuvent notamment inclure des paiements fixes ou variables qui dépendent d'un taux ou indice connu au début du contrat. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine. Elle est ensuite calculée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatifs aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire, à l'exception du matériel informatique, ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges au sein du résultat opérationnel courant.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont amortis sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures améliorant les avantages futurs de l'actif (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique, de transport	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 1748307790 lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES GOODWILL

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INDUSTRIELLES

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité

- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

ACTIFS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

PRETS ET CREANCES

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le Groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux existants figurent sur la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement liquides. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants

Capitaux propres

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Païement en actions

Les actions gratuites attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action à cette date.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à

prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Passifs financiers et engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont reconnus en dette financière. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue, et le cas échéant la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie les capitaux propres.

Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans un délai jugé raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature, en appliquant la recommandation du CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Résultat net par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, net d'actions auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits ou charges qui résulteraient de la conversion des actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le résultat par action ou augmente la perte par action.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2026 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiales	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/1999	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/2000	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/01/2001	31/03	100%	Intégration globale
PFRSA Capital (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
PFRSA Holdings (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
SiKune Private Equity Fund (Afrique du Sud)	05/02/2019	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	01/12/2000	31/03	73,4%	Intégration globale
Prismaflex Middle East (Bahreïn)	27/11/2001	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume-Uni)	31/03/2003	31/03	100%	Intégration globale
Prismatronic UK (Royaume-Uni)	01/10/2011	31/03	100%	Intégration globale
Distec (Allemagne)	01/04/2011	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Rus (Russie)	12/12/2014	31/12	90%	Intégration globale
Prismatronic HKG Ltd (Hong-Kong)	17/05/2018	31/12	60%	Intégration globale
FPI (France)	31/10/2018	31/12	100%	Intégration globale
Prismatronic (France)	20/12/2022	31/03	100%	Intégration globale
DBI Signs France	15/10/2025	31/12	49%	Mise en équivalence

Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Début d'exercice	Dépréciation	Effet des variations de change	Sortie	Fin d'exercice
Prismaflex AB	3 039		-26		3 013
Prismaflex Iberica	991				991
Prismaflex UK	30		-1		29
Prismatronic UK	121		-5		116
Distec	331				331
FPI	1 334				1 334
Total	5 846		-32		5 814

Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les principaux écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie "Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"
- Unité génératrice de trésorerie "Allemagne" pour l'écart d'acquisition "Distec"
- Unité génératrice de trésorerie "FPI" pour l'écart d'acquisition "FPI"

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE "SUÈDE"

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par

le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe) par la filiale suédoise, qui relèvent de l'activité Hardware. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 1% ou 2% de croissance à l'infini, suivant l'activité, pour tenir compte du fait qu'une partie des produits vendus est arrivée à une phase de maturité.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,1%.

Sur ces bases, aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" n'a été identifiée.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la dépréciation de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" (K€)
Réduction du taux de croissance à l'infini de 0,5 point	150
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	367
Baisse des prévisions de CA de 10%	506

AUTRES UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Pour les autres unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie préparés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite à partir du taux de croissance à l'infini. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Espagne	9,5%	1,5%
FPI	9,5%	2,0%
Distec	9,1%	2,0%

Sur ces bases, aucune valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie n'est inférieure à sa valeur comptable.

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Début d'exercice	Acquisitions/Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Frais de développement	1 619	160	-326	0	1 452
Concession, brevets, licences	1 302	25	-55	-10	1 262
Autres immobilisations incorporelles	129	-23	-13	0	93
Valeur brute	3 050	162	-394	-10	2 808
Frais de développement	1 522	74	-326	0	1 270
Concession, brevets, licences	1 138	73	-58	-9	1 143
Autres immobilisations incorporelles	76	12	-10		78
Amortissements et dépréciations	2 736	178	-9	11	2 491
Frais de développement	97				182
Concession, brevets, licences	165				119
Autres immobilisations incorporelles	53				15
Valeur nette	315				317

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement des frais de développement sur les panneaux led.

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Début d'exercice	Acquisitions/ Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Terrains, aménagements	689				689
Installations, agencements, constructions	8 770	850		-61	9 559
Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 717	772	-101	-148	23 240
Autres immobilisations corporelles	5 805	305	-302	-42	5 767
Valeur brute	37 981	1 928	-403	-251	39 255
Terrains, aménagements	478	11			489
Installations, agencements, constructions	7 303	826		-46	8 083
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 540	867	-82	-127	21 198
Autres immobilisations corporelles	5 309	232	-306	-41	5 193
Amortissements et dépréciations	33 631	1 935	-389	-214	34 963
Terrains, aménagements	211				200
Installations, agencements, constructions	1 466				1 476
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 177				2 042
Autres immobilisations corporelles	497				574
Valeur nette	4 351				4 293

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement du matériel d'impression et informatique. Des contrats de location immobilière ont également été activés dans le cadre de la norme IFRS 16.

Les soldes des immobilisations corporelles comprennent le droit d'utilisation lié aux actifs en location pour les montants suivants :

En milliers d'euros	Début d'exercice	Acquisitions/ Amort./Pertes de valeur	Sorties	Autres	Fin d'exercice
Terrains, aménagements	324				324
Installations, agencements, constructions	8 637	847		-62	9 422
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 013	603		-87	14 529
Autres immobilisations corporelles	2 287	186	-264	-1	2 207
Valeur brute	25 262	1 635	-264	-150	26 483
Terrains, aménagements	197	3			200
Installations, agencements, constructions	7 150	809		18	7 977
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 584	601		-56	13 129
Autres immobilisations corporelles	2 073	123	-264	-1	1 931
Amortissements et dépréciations	22 004	1 537	-264	-39	23 237
Terrains, aménagements	128				124
Installations, agencements, constructions	1 487				1 445
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430				1 400
Autres immobilisations corporelles	213				277
Valeur nette	3 258				3 246

Classement et juste valeur des actifs financiers

31 mars 2026	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers non courants (note 3.8)	352			352		352
Créances clients (note 3.10)	9 961			9 961		9 961
Autres actifs courants (note 3.11)	2 015			2 015		2 015
Trésorerie et équivalents (note 6)	3 106	3 106				3 106
Total actifs	15 434	3 106		12 328		15 434

31 mars 2025	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers non courants (note 3.8)	356			356		356
Créances clients (note 3.10)	12 632			12 632		12 632
Autres actifs courants (note 3.11)	2 590			2 590		2 590
Trésorerie et équivalents (note 6)	2 309	2 309				2 309
Total actifs	17 887	2 309		15 578		17 887

Participation dans les entreprises associées

Une joint-venture a été créée conjointement avec DBI Signs (groupe IKONIK) le 15 octobre, spécialisé dans les solutions d'enseignes, de signalétique et d'orientation (« wayfinding »). Cette société commune, dénommée DBI Signs France est détenue à 49% par Prismaflex. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	24					24
Autres actifs financiers	332			-4		328
Total net	356			-4		354

Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2026	31/03/2025
Valeur brute		
- Matières premières	6 569	7 301
- Produits intermédiaires et finis	1 286	1 895
Dépréciation		
- Matières premières	586	563
- Produits intermédiaires et finis	225	415
Valeur nette	7 044	8 217

La baisse du stock est concentrée sur l'activité Hardware, liée à la baisse des commandes en cours par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2026	31/03/2025
Valeur brute	10 599	13 372
Dépréciation	638	741
Valeur nette	9 961	12 632

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IFRS 9 ont été reclassées en Créances clients pour un montant de 4 208 K€ au 31 mars 2026 (2 783 K€ au 31 mars 2025).

A la clôture, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

En milliers d'euros	Total	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues > 90j
31 mars 2026	9 961	6 768	1 140	716	637	732
31 mars 2025	12 632	9 364	1 121	753	411	983

Les créances échues depuis plus de 90 jours ont été analysées. La société considère la dépréciation constatée suffisante pour couvrir le risque de non-encaissement de ces créances anciennes.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2026	31/03/2025
Fournisseurs débiteurs	10	334
Créances fiscales et sociales	570	661
Autres créances	767	812
Charges constatées d'avance	667	783
Total	2 015	2 590

Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 1 360 490 actions entièrement libérées au 31 mars 2026.

	31/03/2026	31/03/2025
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1 360 490	1 360 490

CONTRAT DE LIQUIDITE

Au cours de l'exercice écoulé, le contrat de liquidité de la société s'est poursuivi. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	21 217	8,34
Actions vendues	21 297	8,40
Montant des frais de négociation	N/A	

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture (K€)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	4 012	26
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	3 288	22

Les opérations sur actions propres sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et signé avec la société ODDO.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2025 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

Emprunts portant intérêts et endettement

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Nouvelles dettes	Remboursements	Variation nette de trésorerie	Ecarts de conversion et autres variations	Fin d'exercice
Emprunts bancaires	5 129	500	-1 355		-1	4 273
Dettes sur contrats de location et crédits-baux	3 464	1 635	-1 719		-28	3 352
Intérêts courus	7			-2		5
Concours bancaires courants	2 848			-502		2 346
Autres	384	34	-199			219
Total	11 831	2 169	-3 273	-504	-29	10 195

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

Plan d'attribution gratuites d'actions

Il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en cours, au profit de salariés de la société.

Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autre	Fin d'exercice	Courantes	Non courantes
Litiges et divers	263	10	-73			199	8	191
Garantie	43	16		-20		39		39
Indemnités de départ en retraite*	655	15	-38		-15	617		617
Autres provisions	0					0		
Total	961	42	-111	-20	-15	856	8	848

Au 31 mars 2026, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été calculée en prenant en compte un taux d'actualisation de 4,12%, un âge de départ à la retraite à 65 ans et un taux d'augmentation des salaires de 1,5%. Les engagements du Groupe concernent uniquement la France.

Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le tableau suivant présente la répartition des actifs et passifs d'impôt différé :

<i>En milliers d'euros</i>	Début d'exercice	Produit/ (charge) d'impôt différé	Autres éléments du résultat global	Autres variations	Fin d'exercice
Dettes envers le personnel	164	-6	-4		154
Contrats de location et CB	-197	-8			-205
Autres différences temporelles	17	66		-1	82
Reports déficitaires	951			1	952
Total	935	52	-4	0	984
dont impôts différés actifs	1 027				1 030
dont impôts différés passifs	-91				-46

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernent la société mère Prismaflex International et ses filiales Prismaflex RSA et Prismaflex UK et ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir et des évolutions de taux d'imposition votées dans chaque pays.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 008	7 273

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/2026	31/03/2025
Clients créditeurs	694	1 475
Dettes fiscales et sociales	3 471	4 479
Autres dettes	543	515
Produits constatés d'avance	290	541
Total	4 998	7 017

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Charges de personnel

L'effectif du Groupe au 31 mars 2026 s'élève à 354 personnes, dont 48 cadres.

Il se ventile géographiquement comme suit : France : 213 ; Amérique du Nord : 35 ; Royaume-Uni : 22 ; Espagne : 22 ; Allemagne : 7 ; Afrique du Sud : 53 et Suède : 2.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/2026	31/03/2025
Salaires et traitements	11 493	11 452
Charges salariales et patronales	3 382	3 247
Total Charges de personnel	14 875	14 699

Au 31 mars 2025, elles comprenaient une charge de 16 K€ relative aux attributions gratuites d'actions.

Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D comptabilisés au compte de résultat, ne satisfaisant pas aux critères d'activation, s'élève à 100 K€ (contre 133 K€ l'exercice précédent).

Autres produits et charges opérationnels

Au 31 mars 2026, ce poste comprend essentiellement des plus-values de cession sur du matériel.

Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	459	434
Coût de l'endettement financier net	459	434

Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE LA CHARGE ENTRE IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS COURANTS :

31/03/2026	31/03/2025
------------	------------

Impôts courants	366	322
Impôts différés	-50	-58
Total	316	264

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT REELLE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

	31/03/2026	31/03/2025
Résultat avant impôt, perte de valeur du GW, et résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part des sociétés MEE	765	1 485
Taux d'imposition du Groupe	25,0%	25,0%
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	191	371
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
<i>Différences permanentes</i>	22	5
<i>Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1</i>	0	0
<i>Utilisation de déficits antérieurs sur les résultats de l'année</i>	-187	-167
<i>Annulation d'impôts différés précédemment reconnus</i>	0	0
<i>Impôt différé sur déficits non reconnus</i>	285	39
<i>Effets des variations de taux</i>	0	3
<i>Effets des différences de taux entre pays</i>	17	13
<i>Divers</i>	-12	0
Charge réelle d'impôt	316	264
Taux effectif d'impôt	41,3%	17,8%

Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 2 095 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations ;
- 270 K€ de reprises nettes pour dépréciation de l'actif circulant ;
- 89 K€ de reprises nettes aux provisions.

Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été déterminé à partir des éléments suivants :

	31/03/2026	31/03/2025
Nombre d'actions composant le capital	1 360 490	1 360 490
Dilution liée aux options & BSPCE attribués et non exercés		
Dilution liée à l'attribution d'actions gratuites (attribution encore non effective)		
Nombre d'actions composant le capital dilué	1 360 490	1 360 490

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET CHANGEMENT DANS LES PARTICIPATIONS

Cf paragraphe 3.7.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31/03/2026	31/03/2025	31/03/2026	31/03/2025	31/03/2026	31/03/2025	31/03/2026	31/03/2025
Financière JPN								
Fixations	499	335	13	14	298	305	80	0
Dirigeants du Groupe								
Sociétés associées								
Autres								
Total	499	335	13	14	298	305	80	0

La société Financière JPN Fixations détient 25,8% du capital social de Prismaflex International et 34,1% des droits de vote au 31 mars 2026.

Prismaflex International et ses filiales et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de services, couvrant essentiellement des missions en matière stratégique, financière et technique.

Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex International.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

	31/03/2026	31/03/2025
Avantages à court terme	597	495
Indemnités de fin de contrat de travail		
Palements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	597	495

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations suivantes:

	31/03/2026	31/03/2025
Stocks	-1 153	1 053
Clients et comptes rattachés	-2 631	2 236
Autres actifs courants	-571	-120
<i>dont acomptes versés</i>	-324	267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236	-729
Autres passifs courants	1 999	-891
<i>dont acomptes reçus</i>	782	-531
Variation du BFR	-2 120	1 549

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	31/03/2026	31/03/2025
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	3 106	2 309
Soit trésorerie et équivalent de trésorerie	3 106	2 309
Concours bancaires	2 346	2 848
Soit dettes financières court terme	2 346	2 848
Trésorerie nette	760	-539

Le Groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 2 346 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles évaluées à 5 525 K€.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Print ;
- Hardware.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du Groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel.

Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

ACTIVITE PRINT

L'activité Print comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encres et autres consommables d'impression, ainsi que des services de préparation d'affiches.

ACTIVITE HARDWARE

L'activité Hardware couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachées, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

OPERATION ENTRE LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES

Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en termes de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

FRAIS DE SIEGE

Il s'agit principalement des opérations liées à l'encadrement et à la gestion du Groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de siège sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2026 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Print	Hardware	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	35 384	15 853		51 237
Résultat opérationnel	2 193	-289	-707	1 197

En milliers d'euros	Print	Hardware	Total
Actifs sectoriels	17 022	12 423	29 444
Autres actifs non courants			1 381
Autres actifs courants			3 106
Total Actifs			33 931
Investissements corporels & incorporels (hors cessions)	1 370	560	1 928
Investissements corporels & incorporels non affectés			

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2025 se décomposait comme suit :

En milliers d'euros	Print	Hardware	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	35 836	19 040		54 877
Résultat opérationnel	1 311	1 286	-702	1 895

En milliers d'euros	Print	Hardware	Total
Actifs sectoriels	18 654	15 296	33 951
Autres actifs non courants			1 383
Autres actifs courants			2 309
Total Actifs			37 642
Investissements corporels & incorporels (hors cessions)	394	140	534
Investissements corporels & incorporels non affectés			31

Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2026 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	29 895	6 434	4 176	4 180	2 798	3 753	51 237
Actifs non courants (1)	5 197	410	358	1 618	844	370	8 796

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 013 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2025 se décomposait comme suit :

En milliers d'euros	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	33 645	5 981	3 987	3 929	2 702	4 633	54 877
Actifs non courants (1)	5 037	737	691	1 483	622	284	8 854

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 039 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

8. GESTION DES RISQUES

Du fait de son activité et de son développement, le Groupe est exposé aux risques de marché. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marché par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marché sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET FINANCEMENT

Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 5 560 K€ au 31 mars 2025 adossées ou non aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures au minimum de 20% environ à ses besoins prévisionnels.

Au 31 mars 2026, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 7089 K€ dont :

- 3 797 K€ de crédits moyen terme souscrits soit auprès de banques françaises privées, soit auprès de BPI,
- 476 K€ sont liés à des prêts moyens termes dans les autres filiales du groupe situées à l'étranger,
- 3 352 K€ sont des dettes sur contrats de location et crédit-baux (application de la norme IFRS 16), dont 1 598 K€ correspondant à des baux immobiliers.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les emprunts du Groupe sont essentiellement à taux fixes. Les contrats de location conclus sont majoritairement à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a pas mis en place d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

Risques de change

Par sa présence internationale et par les flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Cependant, compte tenu de la part croissante du CA réalisé en Union Européenne, le risque diminue d'année en année. Au 31 mars 2026, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 74 % des ventes externes du Groupe (contre 77% au 31 mars 2025).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunts peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations du Dollar américain et canadien ont eu une incidence négative sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

Risque de crédit

De façon générale, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 000 €. Le Groupe s'efforce de n'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

Les clients dont la situation financière devient plus fragile font l'objet d'un suivi plus régulier avec implication du manager de la filiale et/ou de la Direction Financière. D'autre part, certaines entités du Groupe disposent de contrats d'assurance-crédit. Enfin, pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée ou dans le cas de durée de paiement exceptionnelles, aucun paiement à crédit n'est accordé sans avoir obtenu l'approbation spécifique de la Direction Financière.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Engagement en matière d'endettement

Les titres de participation de FPI ont été nantis en garantie d'emprunts et autres dettes dont le solde au 31 mars 2026 est de 221 K€.

9.2. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	Ernst & Young et Autres	Cap Office
Certification des comptes individuels et consolidés	58	27
Prismaflex International	43	18
Filiales intégrées globalement	15	9
Services autres que la certification des comptes	24	11
Prismaflex International	23	11
Filiales intégrées globalement	1	
Total honoraires des commissaires aux comptes	82	38

TALENZ ARES AUDIT
26, boulevard Saint-Roch
BP 278
84011 Avignon cedex 1
S.A.S. au capital de € 139 776
702 621 590 R.C.S. Avignon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier-Nîmes

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société apprécie à chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des dépréciations et si nécessaire des provisions pour risques et charges comme cela est décrit dans la note 2.1.3 de l'annexe des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier les calculs effectués par votre société. Ainsi, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Avignon et Lyon, le 31 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Adrien Friot

Frédérique Piai

Lionel Denjean

COMPTES SOCIAUX DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL AU 31 MARS 2026

(en euros)

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	Exercice Précédent
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	510 342	510 342		
Concessions, brevets licences et marques, procédés	777 805	720 008	57 797	67 075
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains et aménagements	441 319	288 699	152 620	159 559
Constructions	43 270	27 005	16 265	21 133
Installations techniques, matériel et outillages industriels	964 184	896 088	68 096	90 362
Autres immobilisations corporelles	1 280 710	1 095 150	185 560	140 814
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	34 527 820	24 304 828	10 222 992	10 188 668
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés	330		330	330
Prêts				
Autres immobilisations financières	456 416	98 786	357 630	445 868
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	39 002 195	27 940 905	11 061 291	11 113 809
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 182 726	161 132	1 021 594	1 368 388
En cours de Production				
Produits finis	136 519		136 519	146 390
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	98 105		98 105	329 442
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	2 369 317	296 533	2 072 784	3 102 221
Autres créances	6 944 356	1 938 708	5 005 648	4 628 853
Charges constatées d'avance	328 155		328 155	397 241
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres valeurs mobilières				
Disponibilités	529 900		529 900	453 667
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	11 589 079	2 396 373	9 192 705	10 426 201
Frais d'émission d'emprunts				
Primes des remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif	219 640		219 640	272 633
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	50 810 913	30 337 278	20 473 636	21 812 644

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 720 980	2 720 980
Prime d'émission	3 611 202	3 611 202
Réserve		
Réserve légale	272 098	263 120
Autres réserves		
Report à nouveau	793 435	
Résultat	1 773 654	802 413
Subventions d'investissement	55 382	135 461
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	9 226 750	7 533 175
Produits émissions titres participatifs		
Avance conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	257 935	380 058
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS	257 935	380 058
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. crédit	3 802 398	4 819 657
Emprunts et dettes financières diverses	1 373 082	2 135 494
Avances, acomptes reçus sur commandes	145 383	199 012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 640 429	3 985 818
Dettes fiscales et sociales	1 870 272	2 401 268
Dettes sur immobilisations	21 464	32 214
Autres dettes	135 187	312 061
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	10 988 214	13 885 526
Ecart de conversion passif	736	13 885
TOTAL GENERAL DU PASSIF	20 473 636	21 812 644

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	2 788 326	8 300
Production vendue		
Production vendue de biens	15 841 862	22 784 162
Production vendue de services	3 269 494	2 556 382
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	21 899 681	25 348 844
Production stockée	-9 871	-149 120
Production immobilisée		
Subventions	107 900	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	266 357	764 746
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	37 029	
Autres produits	687 135	652 880
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	22 988 231	26 617 350
Achats de marchandises	3 159 025	6 292 845
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	5 250 292	5 447 904
Variation de stocks matières premières	295 698	333 243
Autres achats et charges externes	6 609 171	7 635 766
Impôts, taxes et versements assimilés	239 014	228 891
Salaires	4 721 255	4 266 910
Cotisations sociales	1 598 501	1 504 273
Dotations aux amortissements sur immobilisations	129 507	129 253
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	153 961	95 377
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 698	51 315
Valeurs comptables des immobilisations inc. et corporelles cédées	28 231	
Autres charges	180 125	63 520
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	22 366 479	26 049 298
RESULTAT D'EXPLOITATION	621 752	568 052
Produits Financiers		
De participation	1 604 873	800 691
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 936	2 382
Reprises sur dépréciations et provisions	277 244	316 074
Différences positives de change	829	570
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 889 884	1 119 718
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	468 391	620 308
Intérêts et charges assimilées	234 992	337 716
Différences négatives de change	30 306	1 876
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	733 690	959 900
RESULTAT FINANCIER	1 156 194	159 818
RESULTAT COURANT av. impôt	1 777 946	727 870
Produits exceptionnels		239 693
Charges exceptionnelles		186 116
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	53 577
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	4 292	-20 967
TOTAL DES PRODUITS	24 878 115	27 976 760
TOTAL DES CHARGES	23 104 461	27 174 347
BENEFICE	1 773 654	802 413

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société Prismaflex International est une société anonyme, cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth depuis le 12 décembre 2014. Elle est immatriculée en France.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'activité Print est en baisse de 2,5%, passant de 17,9 à 17,4 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par la forte baisse des ventes du segment décoration de 0,6 million d'euros et de celles du négoce externe de 0.2 millions d'euros. Les marges sur cette activité ont continué à progresser, ainsi que la productivité, la société ayant diminué son appel à l'intérim et ayant favorisé la mise en place de CDD et CDI, contribuant au redressement de sa rentabilité opérationnelle.

Les ventes de l'activité Hardware, à 3,6 millions d'euros, ont baissé de 50%. Ces ventes consistent essentiellement en des caissons destinés à l'aménagement de magasins et ont souffert des baisses de commandes du principal client. Ces produits sont quasiment en totalité achetés à Prismatronic.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

La société ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont exprimés en milliers d'euros.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 60 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est estimée soit à partir de la situation nette de la filiale, soit selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés générés dans le futur par les actifs évalués. Ces flux sont estimés sur la base des budgets financiers établis par le management sur une période de 5 ans et en utilisant des taux d'actualisation et de croissance qui peuvent varier selon les zones géographiques dans lesquelles se trouvent les entités évaluées et selon les marchés dans lesquelles elles opèrent.

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court ou moyen terme, une dépréciation sur titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une dépréciation sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de la différence entre la situation nette négative et les dépréciations sur créances préalablement constatées.

2.1.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré". Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation

2.1.5 Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une dépréciation est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

2.1.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au sein des capitaux propres et reprises au compte de résultat, au même rythme que les dépenses engagées.

2.1.7 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de ses projets de développement. Aucune nouvelle avance n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

2.1.8 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

2.1.9 Pertes et gains de change – Dettes et créances libellées en devises

Les pertes et gains de change sur les activités d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation tandis que les pertes et gains de change sur les opérations de nature financière sont comptabilisés en résultat financier.

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique.

Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision. Les écarts de conversion (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur origine.

2.1.10 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres sont comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

2.1.11 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

2.2 Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes correspondants selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2.2.1 Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2025)

Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2025 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2025 n'ont pas été analysés au regard de la nouvelle définition.

Reclassements de présentation :

La colonne comparative 2025 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2025 sont les suivants :

- Au bilan, la ligne "Charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances"
- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2025 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».
- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2025 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

	31/03/2025	31/03/2025
	(Retaités en présentation)	(publiés)
ACTIF		
Charges constatées d'avance parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances"	397	397
RESULTAT		
Reprises sur provisions dépréciations et transferts de charges		765
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	765	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10
Produits exceptionnels sur opérations en capital		149
Autres opérations de capital		80
Produits exceptionnels	240	
Total produits exceptionnels	240	240
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		140
Charges exceptionnelles	186	
Total charges exceptionnelles	186	186

Conformément à la réglementation, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés (avant ces reclassements), sont présentés à la fin de cette annexe (section 11).

2.2.2 Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2026)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).

- Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations (37 K€) et les valeurs nettes comptables correspondantes (28 K€) sont classés en résultat d'exploitation.

* Suppression des transferts de charges : les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 741 « Subvention d'exploitation » pour 33 K€

- Les indemnités d'assurance de sinistre véhicules sont comptabilisées au crédit du compte 615 « entretien véhicules de tourisme » pour 2 K€.

- Les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires en produits annexes (compte 708) pour 599 K€.

3. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF

3.1 Immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations			Diminutions			Montant brut à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Créations	Cessions	Scissions	Mise hors service	
Frais d'établissement								
Frais de développement	510							510
Concessions, brevets licences, marques, procédés , solutions informatiques	766	26			-14			778
Immobilisations incorporelles	1 276	26			-14			1 288
Terrains	441							441
Constructions et aménagements	43							43
Installations techniques , matériel et outillage industriels	954	10						964
Autres immobilisations corporelles	1 191	100			-10			1 281
Immobilisations corporelles en cours		23			-23			
Immobilisations corporelles	2 630	133			-33			2 729
Participations	34 493	34						34 528
Prêts	550				-94			456
Immobilisations Financières	35 044	34			-94			34 984
Total	38 950	193			-142			39 002

3.2 Amortissements

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissement cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions			Amortissement cumulé à la clôture de l'exercice
					Cessions	Scissions	Mise hors service	
Frais d'établissement								
Frais de développement	3 ans	Linéaire	510					510
Concessions, brevets licences, marques, procédés , solutions informatiques	3-5 ans	Linéaire	699	32	-11			720
Immobilisations incorporelles			1 209	32	-11			1 230
Terrains, agencements et aménagement terrains	20 ans	Linéaire	286	7				293
Constructions et aménagements	8 ans	Linéaire	18	5				23
Installations techniques , matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	Linéaire	864	32				896
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans	Linéaire	1 050	53	-9			1 095
Immobilisations corporelles			2 218	98	-9			2 307
Participations			34 493	34				34 528
Prêts			550					550
Immobilisations Financières			35 044	34				35 078
Total			38 471	164	-19			38 615

3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations										
Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Prismaflex Inc. (Canada) CAD	3908	100%	3 359	3 359	0		9 792	532	0	
Prismaflex AB (Suède) SEK	3550	100%	25 916	2 197			6 541	-242	118	
PF RSA holding (Afrique du Sud) ZAR	200	100%	110	0		1 446	0	0		
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	60	73%	1 356	1 356			4 506	300		
Prismaflex UK (Grande-Bretagne) GBP	300	100%	410	0		1 182	2 860	-266		
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	26	62%	49	0			0	0		
Distec (Allemagne) EUR	50	100%	511	511	1 000		1 089	-175	350	
Prismatronic Hong-Kong Ltd (Hong Kong) HKG	10	60%	1	1		5	0	0		
Prismaflex RUS (Russie) RUB	1400	90%	17	0		38	0	0		
FPI (France) EUR	250	100%	1 352	1 352			3 457	331	900	
Prismatronic (France) EUR	1436	100%	1 447	1 447		2 312	12 645	-577		
Total des filiales	11 190		34 528	10 223	1 000	4 983	40 890	-97	1 368	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Total des participations	0		0	0	0	0	0	0	0	
Total général	11 190		34 528	10 223	1 000	4 983	40 890	-97	1 368	

3.4 Stocks et en cours

Stocks et en cours

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	1 183	1 479
Produits finis	136	146
Total	1 319	1 625

Dépréciations des stocks et en-cours

Postes	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	161	110	PMP
Total	161	110	

3.5 Créances - État des échéances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	456	229	227
Créances de l'actif immobilisé	456	229	227
Créances clients et comptes rattachés	2 369	2 369	
Créances sociales et fiscales	348	323	25
Groupe et associés	5 279	5 279	
Autres débiteurs divers	1 317	1 317	
Charges constatées d'avance	328	328	
Créances de l'actif circulant	9 642	9 617	25
Total	10 098	9 846	252

Dans le cadre d'un contrat d'affacturage, des créances au 31 mars 2026 ont été cédées à une société d'affacturage afin d'être financées pour un montant de 2 995 K€.

Le montant retenu, au titre de la garantie, sur les créances cédées, figurant dans le poste "dépôt et cautionnement", s'élève à 210 K€.

3.6 Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières	24 409		-5	24 404
Stocks et en-cours	110	98	-47	161
Créances	2 078	307	-150	2 235
Total	26 597	405	-202	26 800

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

4.1 Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	2 721							2 721
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 611							3 611
Réserve légale	263	9						272
Report à nouveau		793						793
Résultat de l'exercice	802	-802				1 774		1 774
Subventions d'investissement	136							136
Total des capitaux propres	7 533	0	0	0	0	1 774	0	9 307

4.2 Actions propres

Nombre et valeur des actions propres	Immobilisations financières				
	À l'ouverture de l'exercice	Mouvements intervenus au cours de l'exercice			À la clôture de l'exercice
		Acquisition	Cession	Reclassement	
Nombre d'actions propres	3 288				3 288
Valeur brute	43				43
Dépréciation	23				21
Valeur nette	20				22

D'autre part, au 31 mars 2026, la société détient 4012 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur de réalisation de 26 K€. Les mouvements ont été les suivants depuis le 1er avril 2025 :

Nombre d'actions propres au 1er avril 2025 : 3 982

Achats 21 217

Ventes 21297

Nombre d'actions propres au 31 mars 2026 : 4012

Les opérations sur ces actions ont été réalisées par la société ODDO dans le cadre d'un mandat de gestion, datant du 8 octobre 2013 et de son avenant daté du 22 novembre 2013.

4.3 Provisions et passifs éventuels

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	380	219	-341		258
Provisions pour charges					0
Total	380	219	-341	0	258

4.4 Echéancier des dettes

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	5 175	2 562	2 613	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 640	3 493	147	
Autres dettes	2 027	2 027		
Produits constatés d'avance				
Total	10 842	8 082	2 760	

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques	Exercice N	Exercice N-1
France	19 856	22 838
Exportation et livraisons intracommunautaires	2 044	2 511
Total	21 900	25 349

5.2 Charges et produits rattachés

	N	N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307	347
Dettes fiscales et sociales	881	1 023
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	135	312
Total charges à payer	1 329	1 689

	N	N-1
Créances clients	91,56	218
Créances fiscales et sociales	68,86	15
Autres créances	33,08	177
Total produits à recevoir	194	410

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	EY ET AUTRES	TALENZ AUDIT
Honoraires afférents à la certification des comptes	67	29
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0	0
Total	67	29

6. INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE

6.1 Crédits d'impôts

	Montant
Crédit d'impôt recherche	0
C3S	2
Total	2

6.2 Impôts sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	1 778	445	1 334
- Produits non imposables	-1 592	-398	-1 194
+ Charges non déductibles	509	127	382
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	273	68	205
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	-246	-62	-185
= Résultat fiscal courant	722	181	542
+ Résultat exceptionnel	0	0	0
- Produits non imposables	0	0	0
+ Charges non déductibles	0	0	0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	0	0	0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
= Résultat fiscal	722	181	542
- Crédits d'impôts			
= Impôt payé			

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices				
	Exercice N		Exercice N-1	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges	722	181	651	163
Déficits fiscaux reportables	-722	-181	-651	-163
Autres				
Total	0	0	0	0

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 Engagements de crédit-bail

		Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
				De l'exercice	Cumulées	
Constructions		1 400	1 400	70	817	583
Installations technique matériel et outillage		2 819	2 819	324	2 602	217
Total		4 219	4 219	394	3 419	800
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Constructions	99	1 591	98			0
Installations technique matériel et outillage	423	2 273	347	347		31
Total	522	3 864	445	347	0	31

7.2 Engagements de retraites

Au 31 mars 2026, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 410 K€. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements hors bilan sont les suivantes (en application de la convention collective de la Plasturgie) :

- Augmentation annuelle des salaires : 1,5 %
- Taux d'actualisation : 4,12%
- Age de départ à la retraite : 65 ans.

7.3 Autres engagements hors bilan

Nantissement de titres	221
Garantie filiale	13
Total Engagements donnés	234

Garanties bancaires reçues	71
Caution Maison mère	500
Prêts garantis par l'Etat via BPI	2 303
Total Engagements reçus	2 875

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Répartition des effectifs par catégorie

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	73
Employés, techniciens, agents de maîtrise	40
Cadres et ingénieurs	27
Total	140

8.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 281 K€.

8.3 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas visées par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

8.4 Informations spécifiques pour les sociétés anonymes

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, aucune transaction significative réalisée entre la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL et ses principaux actionnaires ou les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

9. EVENEMENT POST CLOTURE

La filiale Prismatronic Hong-Kong Ltd a été liquidée en date du 15 mai 2026.

10. ETATS FINANCIERS 2025 ARRETES ET PUBLIES

PRISMAFLEX INTERNATIONAL SA. au 31/03/25

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	510 342	510 342		
Concessions, brevets et marques	766 078	699 003	67 075	22 990
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	151 133
Terrains et aménagements	441 319	281 760	159 559	166 498
Constructions	43 270	22 136	21 133	26 002
Installations techniques	953 958	863 597	90 362	90 334
Autres immobilisations corporelles	1 191 248	1 050 434	140 814	125 565
Immobilisations corporelles en cours				
Titres de participation	34 493 496	24 304 828	10 188 668	10 110 951
Créances sur participations				
Autres titres immobilisés	330		330	330
Prêts				
Autres immobilisations financières	550 335	104 468	445 868	338 381
ACTIF IMMOBILISE	38 950 376	27 836 567	11 113 809	11 032 185
Matières premières	1 478 424	110 036	1 368 388	1 654 428
Produits intermédiaires et finis	146 390		146 390	295 510
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes	329 442		329 442	437 588
Clients	3 491 931	389 710	3 102 221	2 824 785
Autres créances	6 317 225	1 688 372	4 628 853	3 992 897
Actions propres				
Autres valeurs mobilières				
Disponibilités	453 667		453 667	755 808
Charges constatées d'avance	397 241		397 241	349 417
ACTIF CIRCULANT	12 614 320	2 188 119	10 426 201	10 310 432
Ecart de conversion actif	272 633		272 633	316 174
TOTAL GENERAL	51 837 329	30 024 686	21 812 644	21 658 791

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 720 980	2 701 480
Prime d'émission	3 611 202	4 613 244
Réserve légale	263 120	263 120
Autres réserves		
Report à nouveau		-1 454 219
Résultat	802 413	471 677
Subventions d'investissement	135 461	215 539
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 533 175	6 810 840
Provisions pour risques	380 058	370 531
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	380 058	370 531
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. crédit	4 819 657	5 445 470
Emprunts et dettes financières diverses	2 135 494	1 821 952
Avances, acomptes reçus sur commandes	199 012	374 485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 985 818	3 934 486
Dettes fiscales et sociales	2 401 268	2 702 362
Dettes sur immobilisations	32 214	24 365
Autres dettes	312 061	141 160
Produits constatés d'avance		26 138
DETTES et régularisations	13 885 526	14 470 419
Ecart de conversion passif	13 885	7 000
TOTAL GENERAL	21 812 644	21 658 791

COMPTE DE RESULTAT 1ère partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	8 300	45 247
Production vendue de biens	22 784 162	20 103 170
Production vendue de services	2 556 382	2 800 918
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	25 348 844	22 949 335
Production stockée	-149 120	19 379
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		9 029
Reprises amortis., provisions, transfert	764 746	873 997
Autres produits	652 880	679 398
PRODUITS D'EXPLOITATION	26 617 350	24 531 137
Achats de marchandises	6 292 845	2 599 311
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	5 447 904	6 147 418
Variation de stocks matières premières	333 243	558 242
Autres achats et charges externes	7 635 766	8 035 590
Impôts, taxes et versements assimilés	228 891	227 409
Salaires et traitements	4 266 910	4 164 162
Charges sociales	1 504 273	1 393 875
Dotations amortissements immobilisations	129 253	134 506
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	95 377	173 387
Dotations provisions risques et charges	51 315	57 500
Autres charges	63 520	378 384
CHARGES D'EXPLOITATION	26 049 298	23 869 784
RESULTAT D'EXPLOITATION	568 052	661 353
Produits financiers de participation	800 691	781 742
Produits des autres valeurs mobilières		25
Autres intérêts et produits assimilés	2 382	18 358
Reprises provisions, transferts charges	316 074	214 268
Différences positives de change	570	4
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
PRODUITS FINANCIERS	1 119 718	1 014 396
Dotations financ. amortissem. Provisions	620 308	992 104
Intérêts et charges assimilées	337 716	310 561
Différences négatives de change	1 876	21 847
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	959 900	1 324 513
RESULTAT FINANCIER	159 818	-310 116

RESULTAT COURANT av. impôt	727 870	351 237
PRISMAFLEX INTERNATIONAL SA. au 31/03/25		

COMPTE DE RESULTAT 2ème partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 301,68	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	149 312,78	26 398
Autres opérations de capital	80 078	80 078
Reprises provisions, transferts charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	239 693	106 476
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 971	55 716
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	140 145	17 636
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	186 116	73 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	53 577	33 124
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-20 967	-87 315
Résultat	802 413	471 677

INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Le Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise étant facultatif sur EURONEXT GROWTH, nous avons décidé de vous présenter toutefois les points significatifs qu'il nous apparaît intéressant de porter à votre connaissance pour une compréhension des enjeux et des mesures mises en œuvre par l'entreprise sur ce sujet.

La présente information a été établie au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du Conseil d'administration. D'une manière générale, la Société a poursuivi, au titre de l'exercice écoulé, ses efforts pour améliorer sa communication, tant à l'égard de ses organes sociaux (et spécialement le Conseil d'administration) que de ses actionnaires et des marchés.

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du Groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

I.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède

et en Russie. Chacune des structures opérationnelles est dotée des services suivants : Ventes, Production, Administration Comptable. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France et aux USA principalement, les fonctions Marketing et Finance du Groupe sont localisées au siège social français de la Société.

La gestion du Groupe et le contrôle des filiales dans lesquelles la société est majoritaire s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées sous forme de notes internes. Elles reposent principalement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés mais également par d'autres contrôles portant notamment sur la séparation des tâches, des audits externes, ...

La société poursuit continuellement l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales.

I.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants :

- Le Comité de direction Groupe : il est constitué des responsables au niveau du Groupe des différentes fonctions de la société (Générale, Finance,) qui peuvent également inviter des conseillers extérieurs à la société. Ce comité se réunit régulièrement tous les mois ou deux mois et a pour mission de définir la stratégie du Groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière Groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reportings mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration. La Direction financière Groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au Comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reportings financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la Direction financière Groupe.
- Des salariés cadres de direction, souvent administrateurs de sociétés filiales : dans le cadre de leur mandat ou d'autres missions, ces derniers sont amenés à contrôler le bon fonctionnement des règles de gestion et l'application générale de la stratégie du Groupe.

I.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

I.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manières décentralisées au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Les comptes en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont audités par les auditeurs locaux en cas d'obligations légales.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale majoritaire à partir de la source locale d'information. Ce reporting a la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Il est revu par le manager local de chaque filiale puis par la Direction financière du Groupe avant d'être consolidés et transmis au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration.

I.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La Direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du Groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES QUI EST REPORTE EN DEBUT DU MOIS SUIVANT LA PERIODE REVISEE. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au Groupe. Il est également accompagné du carnet de commandes à la date d'arrêt du chiffre d'affaires
- LA SITUATION DE TRESORERIE, présentée tous les mois par devises
- LES COMPTES MENSUELS. En général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la Direction financière du Groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au Groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront transmises par mail ou discutées lors des Comités de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local puis en central par les commissaires aux comptes. L'auditeur local reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la Société mère. En outre, une revue des reportings par les membres du comité de direction a lieu lors des déplacements dans les filiales ou en cas de déplacements des principaux responsables concernés au siège de Prismaflex International.
- LES COMPTES CONSOLIDES. Une fois les comptes mensuels de chacune des filiales revus et, le cas échéant, révisés, une consolidation du résultat non auditée de l'ensemble est produite. Une consolidation complète est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par les deux commissaires aux comptes de la société.

La Direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le Comité de direction et par le Conseil d'administration.

I.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

I.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du Groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du Groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au Comité de direction et au Conseil d'administration de la Société mère.

I.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des encours de crédit par client.

La Société a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France à l'export, le Royaume Uni et la Suède dans le but d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum et également d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients. La Société est également couverte sur les ventes effectuées en France via un contrat d'affacturage.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la Société mère. Les autres filiales gèrent leur encours clients qui est détaillé mensuellement et fait l'objet de revue par le service financier en cas de détection d'anomalie.

I.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de

résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des encours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisé pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est auditée par les commissaires aux comptes.

I.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la Société mère, la Direction financière du Groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le Comité de direction et, au final, par le Conseil d'administration de la Société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite est mise à jour tous les ans. Les budgets font l'objet de présentations formelles et discussions avec les patrons de filiales.

I.5. Appréciation du Président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la Société, j'observe que les procédures sont respectées et l'effort de la Direction générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure connaissance des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la Société et de ses filiales.

Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin de maintenir la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la Société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux basées sur la décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2013 n'ont pas évolué depuis cette date.



Pierre-Henri Bassouls
Président Directeur Général

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, voici la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026:

- 1- Ventes de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :
 - PRISMAFLEX AB
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - PRISMAFLEX INC
 - PRISMAFLEX RSA
 - PRISMAFLEX UK
 - DISTEC
 - FPI
 - PRISMATRONIC
 - FINANCIERE JPN FIXATIONS
- 2- Achats de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - PRISMAFLEX UK
 - DISTEC
 - FPI
 - PRISMATRONIC
 - FINANCIERE JPN FIXATIONS
- 3- Facturation d'intérêts en rémunération de créances rattachées à des participations ou de comptes courants
 - PRISMAFLEX UK
 - PRISMAFLEX RSA
 - PRISMATRONIC
 - FINANCIERE JPN FIXATIONS
- 4- Paiement d'intérêts en rémunération de comptes courants
 - PRISMAFLEX AB
 - PRISMAFLEX IBERICA
 - DISTEC
 - FPI

A Haute-Rivoire, le 18 juin 2026



Le Président Directeur Général
Pierre-Henri Bassouls

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'Assemblée Générale de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Avec la société Financière JPN Fixations, société mère de votre société

Personnes concernées :

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et président de la société Financière JPN Fixations

Nature, objet et modalités :

Une convention d'assistance et de prestations de services, incluant toutes les sociétés de votre groupe, a été conclue avec la société Financière JPN Fixations le 28 mars 2019, avec une date d'effet au 1er avril 2019 pour une durée de un an reconductible tacitement.

Cette convention prévoit une refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés de votre groupe avec une marge de 12,5 %.

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 408 050€ hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

- Avec la société Comvalue :

Personne concernée :

M. Wilfrid Raffard, administrateur de votre société et président-directeur général de la société Comvalue.

Nature et objet :

Convention de prestations de services conclue le 3 juin 2003 pour une durée de douze mois débutant le 1^{er} avril 2003 et reconductible tacitement.

Modalités :

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 20 604 € hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

- Avec la société SAGA :

Personne concernée :

M. Emmanuel Guzman, administrateur de votre société, gérant de la société SAGA.

Nature et objet :

Convention de prestations de services conclue le 4 juillet 2023 avec la société SAGA pour une durée de douze mois débutant le 1^{er} juillet 2023 et reconductible tacitement.

Modalités :

La charge supportée par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'est élevée à 19 200 € hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : besoin de la société utilisatrice.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la société Financière JPN Fixations, société mère de votre société

Personnes concernées :

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et président de la société Financière JPN Fixations

Nature, objet et modalités :

Une convention de trésorerie a été conclue avec la société Financière JPN Fixations permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible.

Le produit comptabilisé par votre société, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'est élevé à 12 797 €.

- Avec la société Prismaflex Iberica, filiale de votre société :

Personnes concernées :

M. Pierre-Henri Bassouls, président du conseil d'administration de votre société et président de la société Prismaflex Iberica.

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société et de la société Prismaflex Iberica.

Nature et objet :

Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Rigiflex, Prismaprint et Scénolia ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Modalités :

Les redevances facturées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 se sont élevées à 166 491 €.

Fait à Lyon et Avignon, le 31 juillet 2026,

ERNST & YOUNG et Autres

TALENZ ARES AUDIT

Frédérique PIAI Lionel DENJEAN

Adrien FRIOT



Siège social – Prismaflex International S.A. – France
309, route de Lyon, CS 50001, 69610 Haute-Rivoire
(0)4 74 70 68 00
contact@prismaflex.com

ALLEMAGNE . AFRIQUE DU SUD . CANADA . ESPAGNE . SUEDE . UK